

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 2 mars 2022

Président:	M. Vincent	HALDI
Secrétaire:	Mme Céline	MORIER
Scrutateurs:	M. Catherine	MOREL
	M. Samuel	ROCH
Huissier:	M. Jean-Michel	TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 2 mars 2022 à 20 h. 00, à l'Aula du collège de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2022

2. Nominations

- 2.1 d'une ou d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de Mme Lynn Dardenne Perrin (PLR), démissionnaire.

3. Communications du bureau :

- 3.1. relative au déroulement de la séance du 2 mars 2022 ;
- 3.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Claudia Hischenhuber : « Pour un vignoble de la Commune de Montreux en culture biologique ». (Date de la commission : lundi 21 mars 2022 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;
- 3.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Antoinette Loup : « Une croissance infinie est une folie ». (Date de la commission : mardi 15 mars 2022, à 19 h. 00, à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8, à Montreux) ;
- 3.4. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Anna Krenger : « Harcèlement de rue à Montreux ». (Date de la commission : mercredi 9 mars 2022 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;
- 3.5. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Lionel Moyard : « Pour un tri sélectif plus proche des habitants ». (Date de la commission : mercredi 23 mars 2022, à 19 h. 00, à la buvette du stade de la Saussaz, à Chailly).

4. Correspondance

5. Communication de la Municipalité

- 5.1 relative à l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2021.

6. Rapports des commissions

- 6.1 sur le préavis No 34/2021 relatif à l'adoption des zones réservées. (Rapp. M. Olivier Müller) ;
- 6.2 sur le préavis No 01/2022 relatif au soutien communal aux travaux de réaménagement des locaux du Théâtre Montreux-Riviera. (Rapp. M. Lionel Moyard) ;
- 6.3 sur la prise en considération ou non de la motion de Mme Jessica Ruedin « Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreuusiennes ». (Rapp. M. Angelo Giuliano) ;

7. Préavis de la Municipalité

- 7.1 No 02/2022 relatif à l'amélioration de la cadence et l'élargissement des heures d'exploitation des lignes 204, 205 et 206 des VMCV et à l'autorisation de porter au budget des années 2023 et suivantes l'augmentation des coûts de transports de CHF 734'396.- nécessaires à cette amélioration, à intégrer dans les charges thématiques de la péréquation cantonale. (Date de la commission : jeudi 10 mars 2022, à 20 h. 00, à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8, à Montreux) ;
- 7.2 No 03/2022 relatif à la révision du règlement et tarif sur les émoluments de l'Office de la population. (Date de la commission : jeudi 17 mars 2022, à 19 h. 00, à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8, à Montreux).

8. Développement des motions et des postulats

- 8.1 Motion de M. Tal Luder intitulée « Pour une étude de l'opportunité de densifier et d'étendre les fonctionnalités du Parking d'échange de Chailly-sur-Montreux » ;
- 8.2 Motion de M. Emmanuel Gétaz intitulée : « Pour un moratoire (ou un abandon ?) du projet des Grand-Prés » ;
- 8.3 Motion de M. Emmanuel Gétaz intitulée : « Des mesures pour lutter contre les lits froids ».
- 8.4 *Postulat de M. Quentin Talon intitulé : « Places aux vélos »*

9. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

- 9.1 *Interpellation de M. Christian FÜRST intitulée : « Notre nouvelle STEP Intercommunale -enjeux et délais »*
- 9.2 *Interpellation de M. Tal Luder intitulée : « Déroulement des cérémonies funèbres au cimetière de Clarens »*

10. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Vincent Haldi déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le Président

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je vous souhaite la bienvenue pour cette séance du Conseil communal à l'Aula du Collège de Montreux-Est, je me félicite de la levée des restrictions sanitaires ce qui me permet de voir enfin vos visages.

Je salue nos conseillers municipaux, Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale ad interim, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, les membres du Bureau, notre huissier M. Jean-Michel Talon et l'huissier suppléant M. François Baehni.

Je salue également les représentants des médias et le public présents ce soir.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre Règlement.

Avec 85 conseillers présents (sur 100), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences

85 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Valérie Calderini, Stefania La Spada, Christine Menzi, Mélanie Nicollier, Jessica Ruedin, Béatrice Tisserand
MM. Eric Blazquez, Bruno Femia, Joseph Gilippone, Anthony Huys, José Jorge, Peters Frank, Domenico Silleri, Fabrice Yerly

Absent, non-excuse :

M. Ivon Welte

Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Avant d'ouvrir cette séance, je vous invite à observer une minute de silence à la mémoire de notre ancien collègue M. Stéphane Barbey qui a siégé au sein de ce Conseil durant près de 15 ans et qui nous a quitté subitement le 13 février dernier, à l'âge de 64 ans.

Mesdames et Messieurs je vous invite à vous lever.

Minute de silence.

Tel que je vous l'ai signifié lors des séances précédentes, je vous propose de modifier l'ordre du jour en y faisant figurer les droits de propositions déposés.

Nous avons reçu le titre du postulat suivant, il sera développé lors de la séance du 6 avril 2022 :

Postulat de M. Quentin Talon intitulé : « Pour que Montreux fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales »

Je vous propose de modifier l'ordre du jour avec les points suivants :

8.4. *Postulat de M. Quentin Talon intitulé : « Places aux vélos »*

9.1. *Interpellation de M. Christian Fürst intitulée : « Notre nouvelle STEP Intercommunale -enjeux et délais »*

9.2. *Interpellation de M. Tal Luder intitulée : « Déroulement des cérémonies funèbres au cimetière de Clarens »*

Je sou mets cette modification de l'ordre du jour au vote.

L'ordre du jour modifié est adopté par :

73 OUI

0 NON

4 abstentions

(4 conseillers n'ont pas pu voter, n'ayant pas de carte de vote à ce moment)

Mme Laurence Sierro et MM. Quentin Talon, Olivier Raduljica, Benoît Ruchet.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions.

Je déclare ouverte la séance du Conseil Communal du 2 mars 2022

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 FEVRIER 2022

M. le Président

En préambule, merci à tous les conseillers qui ont transmis le texte de leur intervention du mois de décembre à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le procès-verbal du 2 février 2022, y a-t-il des demandes de modifications ?

Le procès-verbal est accepté par 72 OUI, 0 NON, 3 abstentions,

(4 conseillers n'ont pas pu voter, n'ayant pas de carte de vote à ce moment)

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

2. NOMINATIONS

2.1. d'une ou d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de Mme Lynn Dardenne Perrin (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Je vous informe également que Mme Dardenne Perrin a démissionné du groupe PLR et qu'elle siège dorénavant en temps d'indépendante au sein de notre assemblée.

Pour le remplacement de Mme Lynn Dardenne Perrin à la commission de gestion, y a-t-il une proposition du groupe PLR ?

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le groupe PLR vous propose la candidature de M. Omar Soydan.

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. le Président

Je vous propose conformément à l'art 70 al.4 de notre règlement de procéder à cette élection tacitement.

M. Omar Soydan est élu membre de la commission de gestion.

Applaudissements de l'assemblée.

Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU :

3.1. relative au déroulement de la séance du 2 mars 2022 ;

Concernant le déroulement de la séance, je souhaite vous fournir des informations complémentaires à la communication du bureau, jointe à l'enveloppe, et à attirer votre attention sur les points suivants :

- Celles et ceux qui souhaitent continuer à porter un masque de protection sont invités à se munir de leur propre masque ; des masques seront toutefois disponibles à l'entrée de la salle ;
- La désinfection des mains à l'entrée de la salle est obligatoire ;
- L'appel étant supprimé, merci de signer la liste de présence qui se trouve à l'entrée de la salle ;
- Les présidents de commission seront invités à rejoindre la tribune, par le chemin le plus direct ;
- Le public est invité à prendre place sur les sièges au fond de la salle.
- Les personnes vulnérables ainsi que celles présentant des symptômes typiques d'infection au COVID-19, de même que les personnes qui ont eu un contact étroit avec une personne infectée et qui devraient, selon les critères définis par l'OFSP, respecter des mesures de quarantaine et/ou d'isolement, doivent renoncer à participer à la séance.

Les documents détaillant les mesures de protection à prendre dans le cadre de cette séance ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du Conseil.

Secrétaire suppléante :

Le bureau du Conseil recherche activement une nouvelle secrétaire suppléante pour épauler Mme Morier, particulièrement dans la perspective des séances de commissions en lien avec l'élaboration du futur PACom.

Si certaines et certains d'entre vous ont les compétences requises et se montrent intéressés par ce poste à temps partiel, qu'ils n'hésitent pas à faire part de leur candidature à Mme Morier ou à moi-même.

Autorisation de parking :

Concernant les autorisations de parking en lien avec les séances du Conseil communal, je rappelle à celles et ceux qui ne le sauraient pas, que ces dernières se trouvent sur le site du Conseil et peuvent être imprimées.

Salle du Conseil :

Je vous informe également que, suite à sa dernière séance, la CCO a décidé de se pencher rapidement, par le biais de la sous-commission « salle du Conseil », sur les divers problèmes techniques que nous avons rencontrés depuis que nous avons réintégré ladite salle.

3.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Claudia Hischenhuber : « Pour un vignoble de la Commune de Montreux en culture biologique ». (Date de la commission : lundi 21 mars 2022 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;

Présidente (DA) : Mme Ludmilla Grandjean

Membres : Mmes Marie-Solène Adamou Moussa, Charlotte Chevallier, Susanne Cornaz, Claudia Hischenhuber, Susanne Lauber Fürst
MM. Yvan Aubord, Mathias Ekah, Dominik Hunziker, Olivier Mark

M. le Président ouvre la discussion.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je trouverais intéressant d'avoir l'avis du vigneron, est-il possible qu'il soit présent lors de cette séance ou qu'il puisse donner son avis à la commission afin de savoir ce qu'il en pense ?

Parce qu'obliger quelqu'un à travailler d'une certaine manière, s'il ne le souhaite pas, je ne vois pas cela d'un bon œil. Merci pour la réponse.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité souhaitait proposer la présence de notre vigneron tâcheron, M. François Montet, pour le début de la séance de commission. La date de la commission a été fixée pour qu'il puisse être présent et j'invite la présidente de la commission à consulter les membres de la commission pour voir si leur intérêt est partagé. Pour la Municipalité, il semble intéressant de pouvoir discuter avec lui et c'est une possibilité qui a donc été planifiée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

3.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Antoinette Loup : « Une croissance infinie est une folie ». (Date de la commission : mardi 15 mars 2022, à 19 h. 00, à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8, à Montreux) ;

Président (SOC) : M. Romain Pilloud

Membres : Mmes Ruth Bär, Antoinette Loup, Christine Menzi, Laetitia Sivis
MM. Ihab Al Jundi, Jean-Marc Forclaz, Emmanuel Gétaz, Olivier Müller, Bernard Tschopp

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3.4. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Anna Krenger : « Harcèlement de rue à Montreux ». (Date de la commission : mercredi 9 mars 2022 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;

Président (VERTS) : Mme Géraldine Torchio

Membres : Mmes Marie-Solène Adamou Moussa, Claudine Borloz, Soraia Dias, Anna Krenger
MM. Jonathan Al Jundi, Laurent Gilliard, Kelvin Kappeler, Philippe Morier-Genoud, Pascal Rossier

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3.5. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Lionel Moyard : « Pour un tri sélectif plus proche des habitants ». (Date de la commission : mercredi 23 mars 2022, à 19 h. 00, à la buvette du stade de la Saussaz, à Chailly).

Président (PLR) : M. Laurent Gilliard

Membres : Mmes Antoinette Loup, Catherine Morel, Johanne Vetter, Elisabeth Wermelinger
MM. Mathias Ekah, Mario Gori, Lionel Moyard, Silvano Pozzi, Frédéric Willemin

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président

Je n'ai pas de courrier à vous communiquer pour cette séance, nous passons au point suivant.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

5.1. relative à l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2021.

Il n'y a pas d'autres communications municipales.

Mme Saito souhaite intervenir sur la communication municipale, M. le Président lui rappelle qu'il n'y a pas de discussion sous ce point et qu'il lui faudra prendre la parole sous le point divers ou revenir par le biais d'une question simple ou d'une interpellation.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

6.1 sur le préavis No 34/2021 relatif à l'adoption des zones réservées. (Rapp. M. Olivier Müller) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. le Président

Avant d'ouvrir la discussion générale sur ce rapport, je souhaite que votre Conseil se prononce formellement, en votant, sur la problématique de la récusation des membres de cette assemblée qui sont susceptibles d'être concernés par des conflits d'intérêts en lien avec l'adoption des Zones Réservées.

Etant moi-même concerné, je m'engage à ne pas prendre part au vote, si l'opportunité était offerte au Président du Conseil de se prononcer. Cette assemblée m'accorde-t-elle sa confiance, ou souhaite-elle que je sois remplacé par le 1^{er} Vice-président pour le traitement de ce point de l'ordre du jour ?

Ce n'est pas le cas. M. Müller avez quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au milieu de la page 2, au niveau du conflit d'intérêts, à la dernière ligne du dernier paragraphe, j'ai anticipé ce qui avait été prévu et j'ai écrit « *la réponse de la DGAIC obtenue le 21 février 2022 est annexée au présent rapport* », la réponse ayant été obtenue le 25 février, elle vous a été communiquée par M. le Président le jour même et elle figure en annexe dans l'ordre du jour électronique et vous a été distribuée ce soir.

Ma dernière ligne est modifiée par « *la réponse de la DGAIC obtenue et transmise le 25 février 2022* »

M. le Président

L'avis de droit fourni par la DGAIC (la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes) que je vous ai transmis et dont une copie est à disposition ce soir, m'a été demandé par M. le Président rapporteur en lien avec les démarches entreprises en ce sens par le Secrétaire Municipal M. Rapin. Il apparaît, à la lecture de cet avis simple, qu'il doit être compris comme une recommandation et qu'il appartient uniquement à ce Conseil de se prononcer sur la récusation de ses membres.

A cet effet, je vous lis les arts 19 et 20 de notre règlement régissant ces aspects :

Art. 19 Déclaration des intérêts lors d'une séance plénière ou d'une séance de commission

- 1 Est considéré comme intérêt à déclarer tout objet traité par le Conseil ou une commission qui touche des activités associatives ou d'intérêt général impliquant le conseiller concerné.*
- 2 Les conseillers communaux qui ont un intérêt à déclarer dans un objet traité par le Conseil sont tenus de le signaler quand ils s'expriment à son sujet lors d'une séance plénière ou d'une séance de commission. Cette déclaration figure dans le procès-verbal du Conseil, le cas échéant dans le rapport de commission.*

Art. 20 Récusation

- 1 Est considéré comme intérêt personnel ou matériel au sens de la présente disposition tout objet traité par le Conseil ou la commission qui touche directement aux intérêts privés ou professionnels du conseiller concerné.*
- 2 Lorsqu'un membre du Conseil a un intérêt personnel ou matériel dans une affaire à traiter lors d'une séance plénière, il doit spontanément se récuser en l'annonçant en séance ou au préalable au président.*
- 3 A défaut, il peut être récusé à la demande d'un membre du Conseil ou du Bureau. Le Conseil statue sur la récusation après débat. Le membre concerné par la récusation ne prend pas part au vote.*
- 4 Le membre du Conseil récusé ne pourra prendre part aux discussions et au vote de l'affaire à traiter. Il est fait mention de la récusation au procès-verbal et sur l'extrait de décision.*
- 5 Les décisions sur l'affaire à traiter sont prises à la majorité des membres restants du Conseil. Dans ce cas, l'art. 93 n'est pas applicable.*
- 6 Un membre du Conseil peut toutefois demander qu'un membre récusé soit entendu sur une question spécifique de l'affaire à traiter, à même de clarifier le débat. Le Conseil statue sur la demande éventuelle d'entendre le membre récusé et il est fait mention, le cas échéant, de cette demande au procès-verbal.*
- 7 Un membre du Conseil qui a un intérêt personnel ou matériel dans une affaire à traiter lors d'une séance de commission doit spontanément se récuser en l'annonçant en séance. A défaut, il peut être récusé à la demande d'un membre du Conseil. Dans ce cas, la Commission transmet la demande de récusation au Conseil pour décision. Le membre du Conseil récusé ne pourra assister aux discussions et au vote sur l'affaire à traiter. Il est fait mention de la récusation dans le rapport de la commission.*
- 8 Par analogie au cas de la séance plénière, l'al. 6 s'applique également aux séances de commission.*

J'ouvre la discussion sur l'application de notre règlement et sur les motifs de récusation au sein de cette assemblée.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part, les personnes qui sont directement concernées par une opposition doivent évidemment ne pas prendre part au vote concernant leur opposition.

Mais pour le traitement de l'objet en lui-même, qui part du principe que nous acceptons ou pas un dispositif de zones réservées, je pense que chaque conseiller a un avis à donner qui pourrait s'appliquer à l'article qui dit que pour un avis précis, le Conseil peut demander à un conseiller de fournir une explication. Je ne pense pas qu'il soit utile d'exclure les membres qui font partie de la liste des opposants de tout le débat et du vote, je trouve que ce serait un peu extrême.

M. le Président

Merci M. Luder, à mes yeux il est clair qu'un conseiller qui a fait une opposition ne peut absolument pas statuer sur son opposition.

Après, sur l'interprétation de notre règlement, pour moi, il reste un flou quant à savoir si les conseillers qui ont fait opposition peuvent néanmoins s'exprimer en plénum sur le préavis lui-même et participer au vote de celui-ci. Est-ce que d'autres conseillers souhaitent s'exprimer sur ces deux points, que je souhaite vous faire voter ce soir ?

Mme Géraldine Torchio (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question par rapport à la compréhension, car il est indiqué « *toute personne ayant un intérêt personnel ou matériel* », je conclus que les personnes qui ont un intérêt professionnel, je pense aux architectes et à tout entrepreneur immobilier, ne devraient pas être autorisés à prendre part au vote par rapport à ce questionnement ? C'est une question que je pose car ce n'est pas clair pour moi.

M. le Président

Notre règlement du Conseil laisse une certaine marge de manœuvre quant à son interprétation au vu des échanges que j'ai eu avec la DGAIC. M. Duvoisin, juriste, m'a renvoyé directement au chef de service, M. Schwaar pour qui, il paraît évident, étant donné que les zones réservées s'étendent à l'entier du territoire communal, que les motifs de récusation ne doivent s'adresser qu'aux personnes qui ont fait opposition ou à des personnes en lien familial direct, parent, enfant ou frère et sœur, avec des personnes qui ont fait opposition elles-mêmes.

Cela ne peut pas s'étendre à tous les propriétaires de Montreux qui sont concernés et qui seraient représentés dans cette salle ou à des professionnels qui auraient un conflit d'intérêts en lien avec des zones réservées.

Cela paraît, selon la DGAIC, trop restrictif étant donné l'étendue des zones réservées. Il ne saurait s'agir de faire la comparaison avec l'adoption d'un plan de quartier ou d'un PPA par ce Conseil.

Mme Géraldine Torchio (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous citez un M. Schwaar, je vois que l'avis de droit est signé par M. Duvoisin, mais avez-vous une trace écrite des précisions de M. Schwaar, parce que cela me semble important d'avoir une preuve écrite.

M. le Président

Je suis d'accord avec vous, j'ai essayé d'obtenir un retour écrit de la part de M. Schwaar, mais je ne l'ai pas obtenu. La DGAIC se trouvant elle-même dans une forme de conflit d'intérêts, le chef de service m'a expliqué que si des opposants faisaient recours contre la décision du Conseil ce soir, la DGAIC serait elle-même appelée à donner un avis de droit à la cour constitutionnelle pour statuer sur ce recours.

M. Schwaar n'a pas voulu me donner un avis plus précis par écrit, l'avis de la DGAIC est que c'est le Conseil seul qui doit prendre une décision. C'est pour cela que je souhaite vous faire voter.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite donner mon avis à Mme Torchio. Peut-être que sa demande aurait plus d'intérêt et pourrait attirer notre attention au moment où nous voterons le PACom.

Ce futur objet serait en mesure de directement impliquer ou intéresser quelqu'un qui serait susceptible de déposer une demande de construction ou des plans.
Je pense qu'à ce stade, accepter ou pas le principe de ces zones réservées ne permet pas à quelqu'un de placer une affaire ou d'avoir un intérêt matériel prépondérant, sauf s'il est opposant.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense que nous devons être assez prudents avec ce point, je relis une phrase de l'avis de droit :

« Ainsi, si les conseillers qu'ils soient opposants ou non ont un intérêt personnel et/ou matériel à la chose à traiter, ils devraient se récuser sur l'ensemble du préavis et ne pas pouvoir intervenir dans les débats. »

Nous vous encourageons à faire attention à ce point-là, nous allons avoir des travaux sur le PACom qui vont nous prendre beaucoup de temps. Nous souhaitons que les choses se passent bien et qu'il n'y ait pas d'angle d'attaque, sans remettre en question l'intégrité des uns et des autres, mais nous souhaitons nous assurer de la crédibilité du débat et que les votes de cette assemblée soient sécurisés pour la procédure.

M. le Président

C'est bien pour cela, M. Raduljica, que je souhaite faire voter ce Conseil.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je lis la ligne qui suit ce que vient de lire M. Raduljica :

« Selon la jurisprudence du Tribunal cantonal, les motifs de récusation doivent être appréciés de manière restrictive, surtout pour les membres d'une assemblée législative. » après il est fait mention de l'arrêt de la CDAP AC 2016/0045 du 11 avril 2017, exactement le même que j'avais déjà exposé dans ce Conseil en septembre 2020.

Si nous lisons un peu plus loin dans cet avis de droit :

« Sachant qu'il s'agit à ce stade d'une décision sur un plan d'affectation, je vois mal dans quel contexte pareil cas pourrait se produire mais rien ne peut être exclu d'emblée. »

Ce qui me semble important, c'est que le Conseil est souverain pour prendre une décision et c'est la principale information ou confirmation de cet avis de droit.

M. Olivier Blanc (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis un peu gêné par ce que dit M. Raduljica, je trouve qu'il va un peu loin, parce que nous pourrions imaginer qu'un propriétaire opposant ou pas, qui a une villa aux Avants, ne devrait pas pouvoir voter sur une zone qui concerne Montreux. De ce point de vue-là, éventuellement une récusation par article serait imaginable, mais je n'irai pas au-delà pour ma part. Ce serait déjà beaucoup, mais je ne pense pas que nous pourrions aller au-delà d'une récusation article par article.

M. le Président

Merci M. Blanc, c'est bien pour cela que, dans les discussions que j'ai eues avec la DGAIC, ils étaient mal à l'aise par rapport au fait de donner un avis de droit vu que les zones réservées s'étendent à l'entier du territoire communal. Cela concerne énormément de monde, c'est pour cela qu'ils ont précisé que les récusations devaient

se focaliser uniquement sur les conseillers qui ont fait opposition en leur nom propre ou ceux dont un membre familiale direct a fait opposition.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je déclare mes intérêts, j'ai fait opposition.

Si je prends la parole maintenant, c'est que j'estime qu'il serait dommage que ce Conseil se prive d'écouter le peu de gens qui pourraient amener la perspective de nombreux citoyens et citoyennes qui sont propriétaires et qui se trouvent dans une situation quelques fois extrêmement difficile, ce qui n'est heureusement pas le cas pour moi. Mais j'ai connaissance de certaines personnes qui sont dans une situation très difficile, avec leur terrain qui est déjà maintenant revalorisé par des banques.

Il y a des craintes massives dans la population et j'estime que si vous vous privez d'entendre ces gens ici, peut-être qu'ils ne comprendront pas pourquoi les élus ne veulent pas être à leur écoute.

De mon côté, je souhaiterais vous lire, si vous me l'autoriser, les quelques lignes de mon opposition, qui parle de la discrimination des villages.

M. le Président

Mme Lauber Fürst, vous pourrez le faire ou pas une fois que ce Conseil aura statué sur ce point.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

D'accord M. le Président.

Je souhaite juste dire que si vous voulez priver les opposants de prendre la parole, vous vous privez d'entendre la voix de nombreuses personnes affectées, par ce sujet dans cette commune.

M. Roman Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je précise tout de même qu'en terme de récusation, effectivement il y a cet objet en particulier qui concerne les opposants, mais nous votons sur l'ensemble des zones réservées ce soir et si les opposants peuvent aussi voter sur l'ensemble des zones réservées, cela veut dire qu'ils continuent à avoir de l'influence sur leur propre objet, pour lequel ils font opposition.

Pour moi, il me paraît assez évident qu'une récusation, lorsque nous voterons tout à l'heure, doit concerner l'entier du dossier mais uniquement pour les personnes qui sont opposantes.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je crois qu'il faut limiter la récusation, pourquoi ? Nous sommes toutes et tous des élus, nous avons connaissance de l'entier du territoire. Nous sommes toutes et tous des gens qui ont une responsabilité vis-à-vis de notre population qui nous a élu.

A ce moment-là, si nous le faisons avec une extension de la récusation, comment ferons-nous quand nous devons créer une crèche dans le quartier de Clarens, ou un abribus à Chailly, est-ce que tous les gens qui habitent la région de Chailly devront se récuser ? C'est pour moi la porte ouverte à tout et n'importe quoi.

Pour moi nous devons, comme le dit le texte de droit, considérer que le conseiller qui est directement impliqué ne parle pas, ne vient pas, ou se récusé. Par contre à la fin, sur l'objet global, il fait partie comme n'importe quel autre conseiller de notre plénum et il a le droit de vote.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Peut-être qu'il faudrait rappeler également que dans ce Conseil, il y a des gens qui nous écoutent ce soir, qui lisent le procès-verbal. Nous connaissons la défiance qu'il peut y avoir vis-à-vis des imbrications des intérêts personnels dans un hémicycle tel que celui du Conseil communal. Nous le retrouvons à tous les niveaux politiques et je pense que si nous pouvons avoir l'honnêteté de limiter effectivement ces imbrications, en particulier lorsqu'il y a un intérêt personnel et pécunier, je crois que c'est notre devoir de le faire.

Mme Géraldine Torchio (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de réagir à la prise de position de M. Cardinaux, le règlement est très clair, *« Est considéré comme intérêt personnel ou matériel au sens de la présente disposition tout objet traité par le Conseil ou la commission qui touche directement aux intérêts privés ou professionnels du conseiller concerné. »*, nous ne parlons pas d'abribus ou de places en crèche, nous parlons vraiment d'intérêts privés et pécuniers. Je crois qu'il faut arrêter de faire semblant de ne pas comprendre ce règlement.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur les interventions de Mme Torchio et de M. Pilloud. Pour Mme Torchio, notre règlement est très clair, la jurisprudence est très claire aussi, je vous lis ce que je vous ai déjà lu il y a un an est demi.

« Par la nature de son mandat politique, le conseiller communal est appelé à se prononcer sur des objets le concernant et à défendre des positions, à intervenir et faire part de son opinion en fonction de ses connaissances professionnelles, de son expérience et de ses convictions. [...] la plupart des conseillers communaux sont concernés par les objets relevant de l'autorité législative au sein de laquelle ils siègent. A titre d'exemple, dans le cas de l'adoption d'un plan général d'affectation, tous les membres du conseil communal ou général seront intéressés à un titre ou à un autre, soit comme habitant, soit comme propriétaire, sans que cela ne remette en principe en question leur capacité à prendre des décisions sur un tel objet. »

C'est l'arrêt qui a été repris dans l'avis de droit que nous avons reçu ce soir, pour ce passage-là, je sais qu'il y a différentes interprétations et j'ai compris que les Vert-e-s ont des interprétations différentes des miennes.

Pour revenir sur l'intervention de M. Pilloud, je ne sais pas si les opposants doivent ou pas participer au vote final, mais je pense qu'ils peuvent participer au vote final.

Je vous pose la question M. Pilloud, en tant que secrétaire de l'ATE, sachant qu'il y a une opposition de l'ATE concernant le 2m2c et le collège. A titre personnel, je pense que vous pouvez participer au débat, mais c'est mon avis parce que vous avez un bagage et des opinions qui valent la peine d'être entendus, mais en suivant votre raisonnement vous devriez aussi vous récuser, j'imagine ?

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je vais faire voter ce Conseil.

Je vais soumettre au vote la **possibilité offerte aux conseillers devant se récuser quant au traitement de leur propre opposition, de pouvoir malgré tout s'exprimer en plénum sur les discussions en lien avec l'adoption du préavis 34/2021**. Est-ce que c'est clair pour ce Conseil ?

Les conseillers trouvent que ce n'est pas clair.

En gros, les conseillers qui ont fait opposition et qui doivent se récuser, peuvent tout de même participer à la discussion générale sur ce préavis.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il me semble que c'est déjà écrit dans le règlement que le Conseil peut demander des informations aux personnes qui se déclarent, je ne vois pas ce que nous votons.

Est-ce que nous votons le règlement ou une modification ?

M. le Président

Nous votons sur son interprétation, c'est pour cela que nous avons demandé un avis de droit, parce que nous estimons tous, moi-même, l'exécutif et le préfet lui-même que notre règlement laisse une trop grande marge de manœuvre quant à son interprétation, concernant les motifs de récusation.

M. Quentin Talon (DA)

Mais là nous ne sommes pas en train de discuter d'un motif de récusation, c'est de demander un conseil à quelqu'un...

M. le Président

Il s'agit simplement qu'un conseiller ayant un conflit d'intérêt l'obligeant à s'abstenir sur une partie de l'adoption de ce préavis, puisse quand même s'exprimer, à part sur sa propre opposition, sur les discussions générales. C'est ce que nous allons voter maintenant.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vois pas dans le règlement un article qui permet de proposer une demi-récusation, visiblement le principe de la récusation, pour autant qu'il en ait une, c'est que cette dernière ne permet pas de participer aux discussions, ni aux votes. Nous ne pouvons pas faire de demi-mesures, là nous ne sommes plus dans l'interprétation, nous prenons des petits bouts du règlement, un petit bout de la loi sur les communes et nous choisissons ce qui nous intéresse.

Je pense que nous avons un problème si nous décidons de créer une demi-récusation.

M. le Président

Il ne s'agit pas d'une demi-récusation sur un objet qui concerne un conseiller qui serait directement concerné par une opposition, il s'agit seulement de décider si un conseiller peut s'exprimer en plénum ou pas. A part pour défendre son opposition, car c'est clair qu'il ne pourra pas le faire. Je vous relate les échanges que j'ai eu avec la DGAIC, il est du ressort de ce Conseil, de se prononcer sur ce point et c'est pour cela que je vous le soumetts.

Mme Lynn Dardenne Perrin (IND)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de vous poser la question, car j' imagine que mon demi-frère, sa mère a dû faire une opposition, mais je ne suis pas sûre. Je n'ai aucun intérêts financiers, pécuniers, mais je ne sais pas comment je dois me positionner par rapport à cela.

Après, un architecte a aussi des intérêts financiers, même s'il n'a pas de terrain.

M. le Président

C'est toute la problématique de l'objet qui nous concerne ce soir.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais rappeler deux éléments, le premier c'est la manière dont nous avons traité à l'époque le PGA.

Premièrement, dans le cadre du PGA, nous avons eu 160 heures de commission et dans la commission, il y avait des commissaires qui, à un moment donné ou l'autre des discussions, pouvaient être considérés comme ayant un intérêt personnel ou professionnel.

Ce qui avait été décidé à l'époque, c'est qu'évidemment, sur ces sujets-là, la personne se récuserait et cela a été appliqué.

Je ne crois pas trahir des secrets de commission en indiquant que dans la commission nous avions M. Schoeneich, qui ne fait plus partie de ce Conseil, qui a un bureau de géomètre.

Évidemment qu'en ayant beaucoup de mandats sur la commune, il se retrouvait parfois à devoir discuter dans le cadre du PGA d'une parcelle sur laquelle il avait, soit été consulté, ou, sur laquelle, il avait peut-être le potentiel de pouvoir un jour travailler pour préparer des plans précis pour les architectes.

Ce qui a été admis et qui a bien fonctionné, c'est que M. Schoeneich a pu participer, comme membre de cette commission, et je peux vous dire qu'il nous a donné un nombre d'avis, de conseils et de réflexions d'une grande qualité professionnelle qui nous ont beaucoup aidé.

Évidemment qu'au moment où il s'est retrouvé dans un contexte avec un intérêt direct sur un cas particulier, il avait l'honnêteté de se récuser.

La commission a très bien fonctionné et cela a été jusqu'au point où, étant lui-même propriétaire, il avait fait opposition concernant une parcelle qui le concernait et il a, à un moment donné quitté la commission, pour revenir avec son avocat en tant qu'opposant afin de nous donner son avis. Il ne s'est pas prononcé par la suite dans les débats qui ont suivi au sein de la commission concernant cette opposition. Nous avons statué et il est ensuite revenu en tant que membre dans la commission.

Il est vrai que cela demande de la précision et de l'honnêteté, mais cela a permis d'avoir l'avis d'une personne extrêmement compétente et aussi, de savoir qu'en tout temps, son avis de conseiller communal qui a prêté serment, pouvait être respecté en ce qui concerne les principes généraux ou d'autres cas liés à ce plan général d'affectation.

Deuxièmement, je souhaite juste rendre attentifs les conseillers qui ont pris comme exemple la garderie, que ce n'est pas un exemple d'intérêts personnels.

Tous les parents qui ont des enfants susceptibles d'aller dans une garderie ont un intérêt personnel direct à pouvoir accéder à cette garderie. Si nous suivons ce raisonnement, dès que nous votons un crédit pour développer une garderie, la construire, la subventionner ou en modifier les règles de fonctionnement ou de tarifications, et bien tous les parents d'enfants susceptibles d'aller dans cette garderie, devraient se récuser dans ce Conseil. Vous voyez où cela nous mène ? Nulle part !

Nous étendons tellement l'obligation de récusation, que nous allons nous retrouver à passer notre temps à rechercher les intérêts personnels directs ou indirects.

Je pense que nous devons garder une vision beaucoup plus sereine et précise, à savoir qu'à chaque fois que nous pouvons clairement identifier un intérêt direct, immédiat, etc... nous devons nous récuser.

A titre personnel étant opposant dans le cadre des zones réservées, évidemment que je ne me prononcerais absolument pas sur mon cas particulier, par contre, je pense

avoir la compétence et l'honnêteté de dire ce que je pense, en général, des zones réservées et peut-être de certains éléments importants liés au débat qui va avoir lieu. Il me semble que c'est la seule manière de gérer l'ensemble de notre travail, non pas seulement le cas particulier des zones réservées. Le cas de la garderie est absolument clair, car si nous commençons à interpréter le règlement de manière trop large, j'ai pris l'exemple de la garderie, mais je pourrais prendre de nombreux autres exemples où il faudrait récuser à tour de bras des membres du Conseil, cela pourrait ouvrir la boîte de Pandore.

M. le Président

C'est bien pour cela, M. Gétaz que je précise encore une fois, que selon mes échanges avec la DGAIC, les motifs de récusation ne doivent s'étendre qu'aux conseillers qui ont fait une opposition directe et pas plus globalement à ceux, dont il est plus difficile de définir leurs supposés conflits d'intérêts ou leurs intérêts tout court.

Autrement, je le rappelle, étant donné que l'entier du territoire communal est en zone réservée, nous n'allons pas nous en sortir.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais parler de l'article 20, alinéa 4 qui indique que les membres récusés ne peuvent pas prendre part aux discussions, mais l'alinéa 6 dit qu'un membre du Conseil peut toutefois demander qu'un membre récusé soit entendu sur une question spécifique du sujet à traiter. J'ai l'impression que nous votons sur ce sujet et j'aimerais que cela soit précisé.

M. le Président

Comme vous, je trouve que ce n'est pas clair, j'ai de la peine à interpréter ces articles. C'est pour cela que je les sou mets au vote ce soir.

Il ne s'agit pas que quelqu'un puisse s'exprimer sur son opposition, je crois que c'est clair pour l'entier de cette assemblée, que toutes les personnes qui ont fait opposition aux zones réservées et qui sont présentes au sein de ce Conseil ne prendrons pas la parole sur leur opposition.

La question est de savoir si la personne concernée peut s'exprimer sur le préavis lui-même, c'est une des options que nous avons.

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part, je ne sais pas si j'ai lu ce texte différemment, l'avis de droit comme vous l'avez justement dit a été demandé pour résoudre ce flou.

Ce qui est écrit dans les derniers paragraphes :

« Ainsi, si les conseillers qu'ils soient opposants ou non ont un intérêt personnel et/ou matériel à la chose à traiter, ils devraient se récuser sur l'ensemble du préavis et ne pas pouvoir intervenir dans les débats. A ce propos rares sont les opposants qui n'ont pas un intérêt personnel ou matériel à la chose à traiter (= qui ne sont pas concernés par le plan d'affectation). »

Et un peu plus loin :

« S'agissant des personnes récusées, celles-ci peuvent rester dans la salle du conseil pour assister aux débats, mais elles doivent le faire depuis les tribunes et ne pas se manifester durant les débats. Il en irait de même pour le président. »

J'étais comme vous, nous nous sommes posés beaucoup de questions par rapport à cette possibilité en tant qu'opposant de faire partie de ces débats, je comprends l'idée

de compétence, mais personnellement cet avis de droit ne me paraissait pas si flou que cela.

M. le Président

C'est bien pour cela, je le rappelle encore une fois, qu'il s'agit d'un avis et qu'il est calqué sur le projet de réforme d'adoption du projet de Lavaux, qui ne saurait, à l'heure actuelle, s'appliquer au Conseil communal de Montreux, ce que la préfecture a bien spécifié.

Une fois de plus, vous êtes seuls juges en la matière, c'est pour cela que je vous fais voter.

M. Léonard Dolivo (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je serai bref, je voulais faire la même remarque que mon collègue M. Quentin Talon, à savoir que l'article qui précise que nous pouvons appeler les personnes récusées à s'exprimer pour peu que leur avis soit particulièrement pertinent ou qu'elles apportent une expertise, celui-là existe déjà et il me semble que c'est exactement le cas de figure dont nous discutons. Je suis tout à fait prêt, personnellement, à voter pour qu'une personne récusée puisse tout de même s'exprimer si elle fait une demande en ce sens.

M. le Président

C'est là, à mes yeux que ce n'est absolument pas clair, qui va faire cette demande ?

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai juste une question de détail, vous avez dit que les personnes récusées ne peuvent pas prendre position sur leur objet, mais lors de la discussion générale. Qu'en est-il du vote final.

M. le Président

Ce sont deux aspects que je souhaite faire voter.

M. François Cardinaux PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense que M. le Président a raison d'ouvrir le débat maintenant, parce que nous voyons que ce n'est pas clair dans l'esprit des gens.

Ce que je demande à M. le Président c'est de bien utiliser les termes, c'est-à-dire dans une première phase, c'est sur la possibilité de voter au final et de participer aux débats en plénum, ai-je bien compris votre proposition ?

M. le Président

Pour moi il s'agissait de faire voter, premièrement pour savoir si les conseillers concernés pouvaient s'exprimer et deuxièmement pour que les conseillers concernés, qui ont fait opposition, puissent prendre part au vote final. De séparer et de ne pas mettre dans le même vote ces deux points pour que ce soit bien clair.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avec cette question de récusation nous sommes en plein marasme, j'ai été intrigué par la déclaration de notre collègue Gétaz tout à l'heure, notamment au sujet des garderies.

En ce qui concerne les institutions d'intérêts publics nous ne savons pas très bien jusqu'où va le sens des récusations, a-t-on jamais vu un paysan se récuser sur les questions agricoles ? A-t-on jamais vu un médecin se récuser sur des questions de santé publique ? A-t-on jamais vu des enseignants se récuser sur des questions qui concernent l'école ?

Alors vous savez Mesdames et Messieurs, qu'il y a une grande part, actuellement, de subjectivité et je voudrais que nous ne perdions pas trop de temps. Au terme de ce débat et suite à la décision que nous prendrons tout à l'heure, peut-être bien qu'il s'agira de clarifier certains points pour l'avenir.

M. le Président

Merci M. Zulauf, je partage votre avis concernant la clarification de certains points, surtout dans la perspective de la création de la commission du futur PACom, mais je tiens à rappeler pour que cela soit clair pour tout le monde, cette problématique ne s'adresse qu'à des personnes qui ont fait opposition, en leur nom propre, aux zones réservées.

M. Bernard Tschopp (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce que j'ai compris c'est que M. le Président veut avoir une sorte d'avis permanent pour toute la séance au sujet de la discussion. Valider l'article 6 disant que nous pouvons appeler un opposant à discuter, et ce de manière permanente pour tout le débat, pour que nous n'ayons pas besoin de demander, à chaque fois, si quelqu'un souhaite écouter l'un ou l'autre de ses collègues récusés.

C'est juste d'avoir une décision permanente pour que le débat soit fluide et qu'il n'y ait pas besoin de prendre une décision à chaque fois.

C'est comme cela que je comprends la proposition de M. le Président.

M. le Président

Merci M. Tschopp, c'est exactement comme cela que je crois l'avoir présentée.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Est-ce que cela pourrait amener un peu de clarté, si nous pouvions connaître le nombre de conseillers que cette mesure touche et obtenir de leur part, une idée de s'ils souhaitent apporter des informations au débat ou si le fait de ne pas voter et de ne pas s'exprimer ne leur pose pas de problème.

M. le Président

La question n'est vraiment pas là M. Luder. Ce ne sont pas les personnes concernées qui vont décider de comment nous allons traiter ou pas cette problématique de récusations.

M. Quentin Talon (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci M. Tschopp pour votre précision par rapport au vote. Dans le règlement, les personnes qui se récusent peuvent s'exprimer sur leur objet.

M. le Président

Non, justement pas.

Je vous relis l'article 6 :

« Un membre du Conseil peut toutefois demander qu'un membre récusé soit entendu sur une question spécifique de l'affaire à traiter, à même de clarifier le débat. »

Mais qui va décider de qui va faire cette demande ? Puisque, si nous ne donnons pas la parole à la personne concernée, elle ne pourra pas s'exprimer.

M. Léonard Dolivo (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sur ce point, j'ai l'impression que la proposition de M. Tschopp viderait l'article de sa substance, c'est justement pour au cas par cas, s'il y a un cas spécial ou tout d'un coup, quelqu'un aurait une expertise particulière, non pas pour participer au débat, mais pour clarifier ce dernier. Ce que je suis tout à fait prêt à croire, mais il me semble que nous vidons l'article de sa substance si nous le généralisons, car il n'y aurait plus besoin de faire cette demande particulière.

M. le Président

Cet article, tel que je le comprends, stipule que, si ce Conseil devait statuer sur le fait que les conseillers concernés ne puissent pas du tout s'exprimer, un membre du Conseil peut demander à un conseiller exclu de la discussion, de s'exprimer sur un point précis. La demande que je vous sou mets est de savoir si vous êtes d'accord ou pas, que les personnes concernées puissent s'exprimer sur l'entier des débats du rapport-préavis des zones réservées.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reviens avec ma demande, je me suis peut-être mal exprimé et par rapport à ce que vous venez de dire, ma première question est la suivante : combien de conseillers sont-ils concernés par une éventuelle récusation pour cet objet, est-ce que nous pouvons le savoir ?

M. le Président

M. Luder, là n'est pas le problème, nous votons sur un principe, pas sur des cas particuliers.

M. Tal Luder (UDC)

J'ai bien compris, mais par rapport à l'alinéa 6, suivant le nombre et une fois que nous savons si ces personnes n'ont, elles-mêmes, pas besoin de participer au débat. Si nous savons déjà qui cela concerne et si elles ont quelque chose à apporter, alors nous pourrions appliquer l'alinéa 6 et l'un de nous pourrait demander à l'entendre. Si cela ne concerne personne, je vote pour qu'elles ne participent pas. Je ne sais pas qui est intéressé à donner son avis et qui est opposant. Je ne sais pas de combien de personne nous parlons.

M. le Président

La question n'est pas là, je le répète, nous votons sur un principe, nous votons sur l'interprétation de notre règlement.

Mme Geneviève Brunner (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il me semble que nous compliquons beaucoup les choses, la question est : est-ce que des conseillers qui ont fait opposition peuvent ou non s'exprimer dans le cadre d'une discussion générale qui touche toute la commune ? C'est ce sur quoi nous votons.

Après, cet article qui fait débat, à savoir si des conseillers récusés peuvent être appelés à participer aux discussions, concerne le fait que, peut-être, ce Conseil souhaiterait les entendre sur un point précis de leur opposition.

Là nous leur permettrions de s'exprimer sur la discussion générale du rapport-préavis. C'est uniquement là-dessus que nous votons.

Je rappelle quand même que nous sommes tous élus par le peuple et que les personnes qui ont fait opposition ou pas, représentent un certain nombre d'habitants qui ont voté pour ces conseillers et qui ont le droit d'avoir leurs avis qui soient présentés au niveau de notre organe du Conseil communal, c'est tout. Cela permet que ce soit aussi dans le protocole et que la communauté qui a voté pour nous, soit au courant de ce dont nous débattons.

Si ces conseillers, qui n'ont normalement pas le droit de s'exprimer, peuvent le faire, cela permet aussi d'ouvrir le débat. Parce que si nous excluons toutes les personnes avec qui nous ne partageons pas le même avis, il n'y a pas de débat et nous ne sommes pas en démocratie.

M. le Président

Merci Mme Brunner, votre interprétation de l'alinéa 6 de l'article 20 sur les récusations est exactement la même que la mienne.

M. Gaëtan Cousin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Plus nous discutons de ces questions de récusations, plus nous ajoutons de la confusion, votre question est assez claire, c'est, est-ce que nous autorisons les personnes qui ont fait opposition à participer au débat ou pas. Je pense que les questions globales sur la récusation, nous ne les aborderons pas toutes ce soir.

Il faut juste maintenant passer au vote et se prononcer sur cette question très précise. Je pense que les avis sont assez partagés malgré la confusion que nous créons en évoquant plusieurs pistes et d'autres questions annexes qui n'ont rien à voir.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous suggère, pour répondre à la demande de M. Luder, avec une fourchette par exemple entre 0 et 100.

M. le Président

Merci M. Giuliano d'avoir répondu à M. Luder. Je partage l'avis de M. Cousin, je crois que nous n'allons pas continuer ces débats éternellement, à ce stade les opinions sont faites.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE 1

Je sou mets au vote de ce Conseil :

La possibilité aux conseillers concernées qui ont fait opposition, de pouvoir s'exprimer sur l'entier des discussions, sauf sur leur propre opposition.

Cette proposition est acceptée par 56 OUI, 22 NON et 6 abstentions.

VOTE 2

M. le Président

Nous passons au deuxième vote sur **la possibilité offerte à ces mêmes conseillers, de pouvoir voter sur les conclusions du préavis.**

Cette proposition est acceptée par 41 OUI, 37 NON et 6 abstentions.

Discussion générale

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Mark

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR va accepter le plan temporaire de zones réservées que propose la Municipalité. Nous constatons que cette solution est malheureusement la seule qui soit envisageable actuellement, au vu de la situation regrettable dans laquelle nous nous trouvons en matière d'aménagement du territoire communal.

L'affectation du sol est toujours une opération à hauts risques. Même au niveau communal.

Rêvons un court instant. Idéalement, il faudrait que les habitants de la commune, y compris nos jeunes, trouvent à se loger dans des constructions accueillantes, mais accessibles financièrement. Ces immeubles devraient bénéficier de bonnes performances énergétiques. La densification, indispensable au vu de la croissance démographique, ne devrait pas aboutir à la construction de logements inhumains et à des quartiers dont chaque centimètre carré est bétonné. Les droits à bâtir des propriétaires devraient être respectés. Ces quartiers devraient être accessibles par un réseau de moyens de transport complémentaires. Les nouvelles constructions devraient s'intégrer dans le milieu urbain et contribuer positivement à notre patrimoine futur.

Cette situation idéale sera certainement très difficile à atteindre, tant certaines attentes paraissent contradictoires. Ce n'est pourtant pas en poursuivant notre urbanisation sur la base d'un projet collectif de 1972 que nous y arriverons. Mettre sous cloche ce projet obsolète n'arrangera rien, mais ne fera que proroger une vision d'un autre temps : celle des 30 glorieuses, lorsqu'on imaginait un Montreux à 40'000 habitants.

Cette époque est révolue. Plutôt que juger les décisions de nos aïeux, attelons-nous maintenant à élaborer le seul instrument qui nous apportera une nouvelle vision enthousiasmante de notre territoire : un PACom !

L'idéal que j'ai esquissé sera en effet le fruit d'un compromis qui sera âprement négocié et discuté à plusieurs niveaux, y compris dans cet hémicycle. Ces discussions seront passionnantes et mettront à l'épreuve notre approche démocratique, quelles que soient nos appartenances partisans.

Une chose est certaine à ce jour : la vision souhaitée ne naîtra pas de la solution temporaire proposée dans le préavis que nous votons ce soir, qui gèle simplement le territoire communal en l'état actuel, alors qu'il a été bâti avec des règles d'une autre temps. C'est aussi la raison pour laquelle le groupe PLR insiste pour que la solution des zones réservées ne pose aucune pierre du futur PACom.

Le groupe PLR demande donc avec insistance à la Municipalité de mettre en œuvre toutes les compétences internes et externes qui pourront contribuer à dégeler le plus vite possible cette situation indésirable, afin que nous puissions remodeler l'affectation de notre territoire communal avec des critères contemporains, sous l'égide du PACom, dans l'intérêt de tous les citoyens de la commune.

Dans le même esprit, nous demandons à la Municipalité de nous informer régulièrement au sujet de l'avancement ce projet ambitieux, mais prometteur.

Rappelons qu'il nous a été promis, en réponse à l'interpellation de Monsieur Gétaz lors du dernier Conseil, de publier une proposition aboutie en 2024. Nous en avons pris note, en étant soucieux pour les emplois qui sont en jeu, mais aussi pour les citoyens directement concernés, dont les projets de construction sont souvent le fruit de toute une vie de travail.

M. Léonard Dolivo (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens d'abord à remercier la commission qui a siégé pour l'examen de ce préavis et dont les travaux ont apporté des précisions intéressantes, ainsi que la Municipalité et ses services pour les réponses et la documentation fournies. Le groupe socialiste suivra la recommandation de la commission et soutiendra donc l'adoption de tous les points des conclusions, c'est-à-dire le plan des zones réservées, le règlement et les réponses aux oppositions.

En effet, la situation d'incertitude provoquée par l'annulation du PGA par le Tribunal fédéral exigeait de parer au plus pressé et de combler la forme de vide juridique dans laquelle cette décision plongeait notre Commune. Dans le cadre de cet exercice complexe, le projet de la Municipalité a le grand avantage de répondre à plusieurs enjeux essentiels à nos yeux, entre autres :

- La prévention de l'aggravation du surdimensionnement des zones à bâtir qui est en fait une condition nécessaire à l'élaboration, en parallèle, d'un futur PACom raisonné et adapté aux particularités de notre Commune ;
- Le maintien, malgré tout, des possibilités d'entretien ou d'amélioration du patrimoine bâti dans les limites du respect de la condition précédente ;
- Le souci de l'équilibre entre les intérêts publics et privés qui d'ailleurs, comme il est noté dans le préavis, se rejoignent au bout du compte.

Enfin, l'aspect particulièrement décisif du vote de ce soir tient aussi à l'évitement d'une prolongation de la procédure, qui serait largement dommageable pour la commune, sans même parler de l'éventualité d'une mise sous tutelle par le canton.

Pour toutes ces raisons, nous voterons en faveur de l'adoption des conclusions du rapport et vous invitons à faire de même.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Matthieu Burkhart (ML)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Municipalité précédente, ainsi que les personnes qui l'ont conseillée, portent la responsabilité de l'annulation du plan général d'affectation PGA devant le tribunal fédéral.

Aussi, cette annulation a pour conséquence que notre Commune est devenue en quelque sorte le terrain d'expérimentation de l'application, dans une dimension sans égal dans le canton, du dispositif de mise en zones réservées.

Ainsi, la mise en zones réservées est une disposition extrême, confiscatoire et qui porte une atteinte extrêmement lourde au droit constitutionnel à la propriété.

Les propriétaires de biens se retrouvent, de facto, privés de pratiquement tous leurs droits, avec des conséquences graves.

Voici notamment quelques situations réelles de propriétaires montreuusiens :

- Des projets de construction, pour lesquels ont été dépensés des dizaines si ce ne sont des centaines de milliers de francs en études vont devoir être abandonnés.
- La valeur de terrains, payés au prix du terrain constructible, se retrouve aujourd'hui à zéro, quand bien même la commune continue à exiger le paiement de l'impôt foncier sur le prix du terrain constructible.

- Des personnes ayant des projets de logement personnel, notamment en vue de leur retraite, se retrouvent forcées d'abandonner les rêves de leur vie.
- Des engagements financiers, pris sur la valeur de terrains, se retrouvent sans garantie, avec des conséquences financières qui, parfois, ne pourront pas être assumées.

Ne croyez pas que ces exemples ne touchent que quelques nantis de Montreux.

Ces derniers ont construit ou acheté des logements depuis longtemps. Ils ne sont simplement pas concernés.

Les conséquences des zones réservées touchent des familles qui avaient pour but de transmettre un patrimoine, souvent acquis grâce à leurs économies.

Ces mesures touchent également des personnes ayant travaillé pour s'assurer un lieu à elles, pour y passer la fin de leur vie. Ceci afin de ne pas devoir quitter une commune qu'elles chérissent.

Enfin, elles touchent des couples qui avaient un projet de maison pour voir une famille s'agrandir et qui se retrouvent avec un terrain sans valeur et invendable pour une période pouvant aller jusqu'à 8 ans.

Une dette hypothécaire pourrait être due sur une parcelle qui ne vaudra alors plus rien.

Telles sont quelques-unes des conséquences de l'annulation du précédent PGA.

La commission, dont j'ai fait partie et qui a été chargée d'étudier les oppositions aux mises en zones réservées, aurait pu prêter une plus grande attention à ces cas, aux enjeux humains et aux problèmes financiers que peuvent engendrer la mise en zones réservées.

Il n'en a rien été. Je le regrette.

Certains partis, représentés dans notre Conseil, prétendent défendre les propriétaires privés. Aussi notre commission n'a pris que partiellement le temps de discuter des arguments des oppositions mais n'a pas souhaité entendre les opposants.

Elle n'a, à mon sens, fait qu'un travail minimum par rapport à ce qu'on aurait pu attendre d'elle.

En son temps, la commission chargée d'étudier le PGA avait entendu, à juste titre, chaque opposant avant de se prononcer sur la proposition de réponse municipale, notre commission ne l'a pas fait.

Cela est extrêmement choquant de la part d'un Conseil et de sa commission qui doit, à mon sens, défendre les intérêts de ces concitoyens.

Je regrette beaucoup que la commission n'ait pas pris la peine d'écouter les opposants avant de lever leur opposition.

Merci de votre attention.

M. Gaëtan Cousin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'inscris en complet porte-à-faux à ce qui a été dit par M. Burkhart, nous n'avons pas d'alternative à l'instauration des zones réservées, l'alternative c'est un plan de zone de 1972 qui nous conduira tout droit à une mise sous tutelle du canton et tous les opposants ont été entendus par la Municipalité qui a consacré un temps fou à cela. L'on nous en a fait grâce et je suis content de ne pas avoir dû le faire en commission car cette dernière a duré deux fois 3 heures. La majorité du groupe des Vert-e-s soutiendra ce préavis parce qu'il applique des principes simples et pertinents concernant l'établissement des zones réservées. Il ne gèle pas toutes les constructions dans les plans de détail postérieurs à 1980 compris dans le périmètre de centre et il laisse à la Municipalité la possibilité de construire des bâtiments d'intérêt général quand cela s'avèrera nécessaire. En tant que Vert-e-s nous porterons une attention particulière au sort qui sera réservé aux Grands Prés, nous veillerons aux

qualités écologiques du projet immobilier qui nous sera présenté prochainement par voie de préavis.

Mme Ruth Bär (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues, Je me permets de prendre la parole pour obtenir quelques clarifications que je n'ai pas trouvées dans le dossier des zones réservées et de partager avec vous mes doutes. A plusieurs reprises nous trouvons l'indication que les plans de détail acceptés après 1980 seraient conformes au droit fédéral. Je voudrais savoir si la réalisation de constructions sur ces terrains dépend du libre choix de la Municipalité ou si elle est imposée par le canton.

Par rapport à l'égalité de traitement, je me pose également la question si la commune n'est pas juge et partie sur la parcelle des Grands Prés

Je regrette l'absence de résumé des 72 oppositions. La commission a fait son travail pendant 2 séances. Néanmoins il me semble qu'une étude approfondie avec la lecture des centaines de pages pour les commissaires et pour nous toutes et tous ne soit guère possible.

Comme vous le savez, les Grands Prés avec leur surface de 25'000 m², se trouvent sur un terrain précieux par leur nature exceptionnelle, avec une châtaigneraie et une prairie naturelle qui méritent d'être protégées. La commune est propriétaire de ce terrain.

Selon la stratégie cantonale des surfaces d'assolement 2021 – 2024, adoptée par le Conseil d'Etat le 9 juin 2021, nous sommes tenus à « préserver la ressource « sol », et à « préserver la biodiversité. »

« La Stratégie Sol Suisse, adoptée par le Conseil fédéral le 8 mai 2020, constitue le cadre de référence pour la protection des sols, afin que leurs nombreux services soient assurés aux générations futures. Elle contient l'objectif général de réduction de la consommation de sol, en particulier « l'objectif de zéro consommation nette de sol en Suisse est visé à l'horizon 2050.[...]²».

Au vu de ces objectifs à respecter, de l'emplacement de la parcelle en périphérie et en plus de l'état du surdimensionnement constaté des zones à bâtir je doute qu'un PPA Grands Prés serait encore accepté à l'heure actuelle.

Merci pour votre écoute.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur le rapporteur a eu le bon goût de mettre dans la bouche de Mme Wasem de nombreux de mes propos, j'ai l'impression d'avoir peu parlé durant la séance de commission. Celles et ceux qui ont eu la chance de participer à des commissions avec moi, savent que c'est rare, je peux donc permettre de parler encore plus librement, voire longuement, ce soir.

Tout d'abord, avant de répondre à Mme Bär, je souhaite brièvement réagir aux propos de M. Burkhart. Le résumé historique que vous faites sur la responsabilité de la Municipalité, de son administration et de ses conseillers est un peu rapide. Il est toujours un peu dangereux de réécrire l'histoire. Je vous invite aussi à vous souvenir que de nombreux amendements issus de la première commission PGA ont ensuite été retoqués juridiquement. Cela a imposé une enquête publique complémentaire et c'est notamment cela qui a engendré la première et déterminante période de retard.

Faites l'histoire sur l'ensemble du déroulement et vous verrez que la Municipalité n'est pas la seule responsable et j'ose le dire, car je n'en faisais pas partie à l'époque, sans doute même pas la principale responsable.

S'agissant des questions de Mme Bär sur l'absence de résumés des oppositions, comme précisé dans le rapport de la commission, la Municipalité ne s'est volontairement pas risquée à rédiger des résumés. Bien sûr que cela simplifie le travail de relecture, mais il y avait un fort risque de l'accuser de résumés incomplets, voire biaisés, car ils n'auraient pas retranscrit complètement la teneur des oppositions. Je crois que la commission l'a bien compris, même s'il s'agissait d'un travail de lecture plus important. Il était préférable, pour des questions juridiques et d'honnêteté, de ne pas confier à la Municipalité la responsabilité de rédiger elle-même des résumés.

Sur la question de Mme Bär relative aux plans d'affectations qui ont été maintenus, si c'est de la compétence de la Municipalité de réaliser les constructions communales, je rappelle, que tous les plans partiels d'affectations dont nous parlons, ont été votés par votre Conseil. De plus, les critères ont été fixés de manière générale et objective. Seuls les plans partiels d'affectations, plans d'extensions partiels et plans de quartiers qui sont dans le périmètre de centre (limite reconnue au niveau du Canton) et qui datent d'après l'entrée en vigueur de la première loi sur l'aménagement du territoire fédéral sont maintenus.

Ce un principe général s'applique également à la parcelle des Grands Prés, à Montreux. C'est une conséquence que nous pouvons juger heureuse ou malheureuse, mais c'est une conséquence de dispositions générales et pas du tout une manœuvre de la part de la Municipalité pour pouvoir maintenir ce projet des Grands Prés en vigueur.

Je me permets également de rappeler que ce projet des Grands Prés n'est pas un projet qui a été initié par la Municipalité, car il a également été initié par le Conseil communal. Nous aurons l'occasion d'y revenir sans doute dans le cadre du traitement du postulat de Mme Antoinette Loup.

Effectivement, il y a des règlements qui évoluent, mais je rappelle que le plan partiel d'affectation des Grands Prés est pratiquement l'un des plus récent, si ce n'est le plus récent dont nous parlons ce soir et qu'il tenait compte de l'ensemble des critères de la dernière version de la loi sur l'aménagement du territoire. C'est pour cela que la Municipalité considère, selon des considérations juridiques donc, que ces plans partiels d'affectations comme d'autres qui sont maintenus, méritent d'être maintenus. Établir une exception parce qu'il s'agit d'une parcelle appartenant à la commune, nous pouvons l'envisager. Mais je me permets de vous rappeler qu'il y a d'autres opposants qui souhaitent que d'autres plans partiels d'affectations ne soient plus en vigueur et qu'ils soient réservés. Si vous deviez entrer en matière sur les critères généraux, sans doute que cela ouvrirait la porte, au minimum, à une enquête complémentaire, car il n'est pas possible de créer une exception pour les Grands Prés, sans que celle-ci ne s'applique à d'autres procédures et d'autres oppositions. J'espère avoir répondu aux questions de Mme Bär.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Selon le communiqué de presse de la Municipalité du 19 avril 2021, la procédure de mise en place des Zones réservées « *permettra de protéger le territoire d'un développement non souhaité* ». En attribuant l'ensemble des terrains constructibles du « Haut » de la Commune à la Zone 1, la Municipalité propose de discriminer les villages du Haut pendant de très longues années, et surtout de déclasser les centres villageois et de qualifier leur développement comme étant non souhaitable. Une perte d'attractivité des centres des villages du Haut mènerait notamment à la fermeture des commerces locaux, à la fermeture des écoles villageoises qui restent encore, à une perte de places de travail, à un tourisme doux sans vrai potentiel et à une diminution drastique de fréquentation des transports publics. Ces dommages collatéraux ne sont

pas dans l'intérêt public, ni du Canton, ni de notre commune et en opposition diamétrale avec les affirmations des autorités communales dès la fusion de 1962 et l'effort important consacré à « Montreux et ses villages ».

Ainsi, en choisissant l'intérêt public visant seul le centre urbain « bord du Lac », sans inclure les zones villageoises, les autorités communales outrepassent leurs pouvoirs. Je vois l'intérêt de la mise en place des zones réservées, néanmoins la discrimination totale de nos villages dans ce plan est inacceptable.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je vais soumettre l'adoption du plan des zones réservées au vote. Je vous fais voter ce plan, car si ce Conseil le refuse, cela ne vaut plus la peine de voter le reste du préavis.

VOTE plan des zones réservées.

Le plan est adopté par 68 OUI, 5 NON et 11 abstentions.

Règlement des zones réservées :

M. le Président ouvre la discussions article par article

Art. 1

Pas de prise de parole.

Art. 2

Pas de prise de parole.

Art. 3

Pas de prise de parole.

Art. 4

Pas de prise de parole.

Art. 5

Pas de prise de parole.

Art. 6

Pas de prise de parole.

Art. 7

Pas de prise de parole.

Art. 8

Pas de prise de parole.

Art. 9

Pas de prise de parole.

Art. 10

Pas de prise de parole.

Art. 11

Pas de prise de parole.

Art. 12

Pas de prise de parole.

Art. 13

Pas de prise de parole.

VOTE Règlement des zones réservées :

Le règlement des zones réservées et adopté par 69 OUI 2 NON et 12 abstentions

M. le Président

Nous allons passer au traitement des oppositions aux zones réservées, elles seront votées une par une pour statuer sur la levée ou pas de celles-ci.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais faire court, à la page 7 du rapport il est mentionné que les réponses aux oppositions et observations étaient rédigées par Mme Wasem et relues par M. Walther, ces réponses ont été relues en premier lieu par la délégation municipale ad hoc constituée de Mme Genier, M. Chiaradia et moi-même, puis par la suite par l'ensemble de la Municipalité. J'espère ainsi vous rassurer sur la qualité de ces réponses et la qualité de leur relecture.

M. le Président ouvre la discussion sur le traitement des oppositions.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'étonne qu'il y ait une délégation municipale dont un membre a un conflit d'intérêt.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Puisque Madame Lauber Fürst parle sans doute de mon cas, j'ai quelques précisions à lui donner. Effectivement j'ai fait partie de cette délégation, mais toutes les dispositions ont été prises pour éviter ce conflit d'intérêt, à savoir que lorsque nous avons traité l'opposition où il y avait potentiellement ce conflit d'intérêt, je suis sorti et je n'ai pas traité ce dossier et lorsque nous avons voté l'ensemble du préavis, je me suis récusé sur ce cas.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je trouve intéressant d'entendre ces propos maintenant.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Traitement des oppositions :

1) 18 – Messieurs Julien, Thierry et Laurent Chevalley

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 44 OUI, 3 NON et 22 abstentions.

2) 26 – Axa Vie SA

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 65 OUI, 2 NON et 15 abstentions

3) 48 – Monsieur Aba Neemann, Madame Sylvie Neemann, Madame Rita Baumgartner, Monsieur Gebhard Ritter, Monsieur et Madame Serge et Mary-Claude Roth, Monsieur et Madame Michel et Sabah Pitteloud

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 64 OUI, 2 NON et 15 abstentions.

4) 47 – Monsieur Pierre Monaco

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a une erreur dans mon rapport, l'opposition 4 a été retirée suite à la séance de conciliation, il n'y a pas de proposition de réponse. Il ne me semble pas opportun de voter.

La Municipalité confirme que cette opposition a été retirée.

Le Conseil ne statuera pas sur cette opposition.

5) 65 – Helvetia Nostra

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 66 OUI, 2 NON et 13 abstentions.

- 6) 02 – Madame et Monsieur Anne et Bertrand Burkhalter
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 63 OUI, 1 NON et 17 abstentions.
- 7) 38 – Madame Jacqueline Huber
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 63 OUI, 2 NON et 15 abstentions.
- 8) 35 – Halter SA
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 64 OUI, 1 NON et 18 abstentions.
- 9) 36 – Quero Invest SA et Madame Irma Chiaradia
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 65 OUI, 2 NON et 16 abstentions.
- 10) 36 – Madame Yeimy Ortiz Mendez
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 64 OUI, 1 NON et 17 abstentions.
- 12) 37 – Messieurs Michel Vonlanthen et Frédéric-Michael Baumann
L'opposition a été retirée, elle ne sera pas votée.
- 13) 39 – Hoirie Blaser
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 64 OUI, 2 NON et 17 abstentions.
- 14) 63 – Laurent Chappuis Immobilier Sàrl
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 61 OUI, 1 NON et 19 abstentions.
- 15) 45 – Monsieur Francis Monnet
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 62 OUI, 2 NON et 18 abstentions.
- 16) 45 – Monsieur et Madame Chokri Lamloum et Krati Ep Lamloum Hajer
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 61 OUI, 2 NON et 17 abstentions.
- 17) 55 – Viquerat Décoration & architecture d'intérieur SA
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 61 OUI, 2 NON et 19 abstentions.
- 18) 13 – Monsieur Marc Chappuis et Monsieur Guy- Michel Chappuis
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 61 OUI, 0 NON et 20 abstentions.
- 19) 22 – Monsieur et Madame Christian et Suzanne Lauber Fürst
Mme Susanne Lauber Fürst et M. Christian Fürst se refusent pour cet objet.
L'opposition est levée par 63 OUI, 1 NON et 18 abstentions.

20) 60 – Banque J. Safra Sarasin SA

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 60 OUI, 2 NON et 18 abstentions.

21) 67 – Monsieur et Madame Heinz et Magdalena Schoeneich

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 59 OUI, 4 NON et 18 abstentions.

22) 44 – Alberta Immobilier SA

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 61 OUI, 1 NON et 19 abstentions.

23) 43 - investments company SA

L'opposition a été retirée, elle ne sera pas votée.

24) 29 – Minap Immobilier SA

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 62 OUI, 1NON et 20 abstentions.

25) 29 – Madame Edmonde Gaillard

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 62 OUI, 1 NON et 20 abstentions.

26) 27 – der Gebruder Rüttimann AG

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 63 OUI, 1NON et 20 abstentions.

27) 28 – Rüttimann frères Société Anonyme pour entreprises électriques et Pensionkasse der Gebruder Rüttimann AG

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 61 OUI, 1 NON et 21 abstentions.

28) 75 – Nick Miller et Madame Zacharoula Karamariti Miller

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 62 OUI, 1 NON et 20 abstentions.

29) 73 – TFI Trident SA

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 58 OUI, 0 NON et 20 abstentions.

30) 74 – ASlogis SA

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 61 OUI, 1 NON et 19 abstentions.

31) 78 – Monsieur Yves Waldburger

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 60 OUI, 2 NON et 18 abstentions.

32) 19 – Monsieur Francis Dupont

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 61 OUI, 1 NON et 18 abstentions.

33) Association pour la protection des sites montreusiens

Il ne s'agit pas d'une opposition, mais d'une observation, ce Conseil ne se prononcera pas sur ce point.

34) 33 – Monsieur et Madame Emmanuel et Devra Gétaz

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre terrain étant en zones cantonales réservées depuis 2 ans, nous sommes logiquement opposés à la zone réservée communale, raison pour laquelle je me récusé.

M. le Président

Merci M. Gétaz, que ce soit clair, d'autres personnes qui se trouveraient dans la même situation que M. Gétaz, devraient déclarer leurs intérêts, je vous remercie par avance de le faire.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Après toutes les discussions que nous avons eues, pour l'opposition 19 j'ai pu constater que Madame Lauber Fürst et M. Fürst ont bien retiré leur carte pour ne pas voter. Par contre, ils ne l'ont pas annoncé et cela ne sera pas inscrit au PV comme le demande le règlement.

Est-il possible de préciser que cela a été fait ?

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous confirme que mon époux et moi-même nous nous sommes bien récusés.

Mme et M. Lauber Fürst seront indiqués comme récusé sous le point 19.

L'opposition de Monsieur et Madame Emmanuel et Devra Gétaz est levée par 61 OUI, 2 NON et 14 abstentions

35) 57 – Monsieur et Madame Jacques et Liliane Haldi

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 58 OUI, 3 NON et 18 abstentions.

36) 56 – Madame Astrid Zumkemi et la société Suggestion Immobilière sàrl

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 59 OUI, 1 NON et 19 abstentions.

37) 15 – Monsieur Pierre Chevalley

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 60 OUI, 1 NON et 17 abstentions.

38) 16 – Monsieur Pierre Chevalley

L'opposition a été retirée, elle ne sera pas votée.

39) 17 – Monsieur Pierre Chevalley

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 59 OUI, 1 NON et 20 abstentions

40) 62 – Blanchisseries générales SA
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 55 OUI, 1 NON et 20 abstentions

41) 01 – Monsieur et Madame K. et J. Al-Moussawi

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Il s'agit de nouveau d'une erreur dans mon rapport, je m'en excuse, car l'opposition a été retirée. Vous pouvez le voir dans les réponses aux questions, nous n'avons pas besoin de voter sur cette opposition. Par contre, je me permets de revenir sur l'opposition numéro 11, dans le projet de réponse, cette opposition n'a pas été retirée, il faut que nous votions.

11) 40 – Hoirie Chevalley
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 58 OUI, 3 NON et 17 abstentions.

42) 14 – Monsieur Darius Cap
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 62 OUI, 1 NON et 18 abstentions.

43) 23 – Phida Etanchéité SA
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 56 OUI, 1 NON et 18 abstentions.

44) 20 – Messieurs Cédric Demierre et Rafael Carvalho de Figueiredo ; DC Riviera SA
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 56 OUI, 1 NON et 17 abstentions.

45) 58 – VFJ Riviera SA
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 58 OUI, 1 NON et 18 abstentions.

46) 72 – Monsieur et Madame Nathalie et Dominique Traversini
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 58 OUI, 1 NON et 15 abstentions.

47) 05 – Monsieur et Madame Derek et Carol Barras
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 57 OUI, 1 NON et 19 abstentions.

48) 24 – Madame et Monsieur Christina Fiedler et Uwe Schiffke
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 56 OUI, 1 NON et 18 abstentions.

49) 46 – Madame Sabine Mérinat
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 58 OUI, 1 NON et 17 abstentions.

50) 71 – Madame Sara Thom

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 56 OUI, 1 NON et 17 abstentions

51) 54 – Les Epinettes SA

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 60 OUI, 1 NON et 17 abstentions

52) 42 – Monsieur Miguel Angel Candil Lujan

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans le rapport il est noté que Mme Wasem explique que les oppositions 51 à 60 sont des oppositions des voisins des Grands Prés, est-ce que nous pouvons avoir des éclaircissements sur ces oppositions de 51 à 60 et pourquoi il y a des explications particulières ?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans un souci de brièveté, si cette précision a été mentionnée, c'est que lors de la commission il avait été convenu que, lorsque la Municipalité estimait qu'il y avait une information intéressante à transmettre, elle le faisait spontanément pour aider, au besoin, la commission. C'était dans ce cadre-là qu'il a été indiqué qu'il y avait plusieurs oppositions qui portaient sur les Grands Prés. En effet, ce projet avait été discuté précédemment en commission, comme vous avez pu le constater à la lecture du rapport. Je n'ai pas forcément bien compris votre question, si vous le souhaitez je peux vous lire les oppositions, mais la Municipalité n'est pas responsable du rapport et cette mention n'avait pas d'autre but que signaler toutes informations qui pouvaient être utiles.

Il y avait, comme vous le faites maintenant, beaucoup d'oppositions à traiter, c'est pour cela que nous nous permettons de fournir ce genre d'informations. Je ne sais pas si cela appelle plus de commentaire ou une question complémentaire de votre part ?

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous reviendrons à plusieurs reprises sur la question des Grands Prés, est-ce que nous pourrions nous prononcer en une seule fois sur les oppositions numéro 51 à 60, puisqu'elles concernent le même objet ?

M. le Président

Non M. Zulauf, le Conseil doit statuer sur chaque opposition.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La réponse de M. le Municipal démontre l'importance de, peut-être, avoir eu plus d'informations pas seulement pour les oppositions 51 à 60, je le regrette et c'est pourquoi je vote toujours non, puisque j'estime que la manière dont procède ce Conseil est très légère.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'opposition est levée par 60 OUI, 6 NON et 15 abstentions

53) 51 – Monsieur et Madame Stephano Cotza et Elisabetta Pellegrinelli
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 58 OUI, 6 NON et 16 abstentions.

54) 04 – Madame Ghylaine Bagnoud
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 53 OUI, 7 NON et 15 abstentions.

55) 68 – Monsieur Beat Studer
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 53 OUI, 8 NON et 17 abstentions.

56) 66 – Monsieur Gilbert Schick
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 56 OUI, 8 NON et 15 abstentions.

57) 59 – Monsieur et Madame Hans et Silvana Stamm
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 55 OUI, 8 NON et 17 abstentions.

58) 70 – Monsieur Luigi Tornincasa
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 53 OUI, 7 NON et 15 abstentions.

59) 50 – Monsieur Albert Portmann

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
C'est encore une fois une opposition qui a été retirée, mon rapport n'est pas correct.

60) 52 – Monsieur et Madame Rémy et Mireille Piquerez
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 52 OUI, 8 NON et 16 abstentions.

61) 76 – Société simple constituée de Monsieur Oleg Fedin, Madame Olena Dietschi et Madame Nedeza Kalinina
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 53 OUI, 4 NON et 19 abstentions.

62) 77 – Romandie Promotion SA
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 52 OUI, 3 NON et 18 abstentions.

63) 06 – Monsieur Jean-François Besson
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 52 OUI, 1 NON et 24 abstentions.

64) 07 – Monsieur François Brousoz
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 56 OUI, 1 NON et 21 abstentions.

- 65) 25 – Mesdames Elga Furnari et Elena Bertolami
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 57 OUI, 2 NON et 20 abstentions.
- 66) 31 – Monsieur et Madame François et Muriel Kolly
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 56 OUI, 1 NON et 21 abstentions.
- 67) 41 – Mesdames Laura et Gianmaria Legrenzi
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 59 OUI, 1 NON et 21 abstentions.
- 68) 03 – Hoirie Cochard, Madame et Messieurs Marggi
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 56 OUI, 2 NON et 21 abstentions.
- 69) 32 – Madame Heïdi Blum
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 59 OUI, 1 NON et 19 abstentions.
- 70) 49 – Monsieur Christian Ohlsson
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 58 OUI, 1 NON et 20 abstentions.
- 71) 53 – Monsieur et Madame André et Anne-Marie Pizzo
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 57 OUI, 1 NON et 20 abstentions.
- 72) 10 – Monsieur Pascal Blanquet
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 54 OUI, 1 NON et 23 abstentions.
- 73) 9 – Madame Ariane Binder
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 57 OUI, 1 NON et 21 abstentions.
- 74) 08 – Monsieur et Madame Yves et Corinne Millasson
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 58 OUI, 1 NON et 21 abstentions.
- 75) 11 – Hôtel Victoria SA et Monsieur Georg Anton Mittermair
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 57 OUI, 1 NON et 21 abstentions.
- 76) 12 – Mesdames Heidi Tarelli-Hürliemann et Maha Rouhi Fahmy
Pas de prise de parole.
L'opposition est levée par 54 OUI, 1 NON et 21 abstentions.

77) 61 – Messieurs Paul et Olivier Bonnard

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est de nouveau un cas où l'opposition a été retirée.

Je m'excuse des diverses erreurs, j'avais expressément nommé en commission, pour éviter ce genre de cas, deux commissaires qui étaient chargés de revoir exactement chaque vote derrière moi pour que je ne le fasse pas seul, mais cela n'a visiblement pas permis de passer outre ces coquilles, je m'en excuse au nom de la commission.

M. le Président

Vu le nombre d'oppositions c'est bien compréhensible M. Müller.

78) 64 – Monsieur et Madame Pierre-Olivier et Karin Egli Sémon

Pas de prise de parole.

L'opposition est levée par 56 OUI, 1 NON et 21 abstentions.

Pour les points :

79) Monsieur et Madame Claude et Jacqueline Gaulis

80) Realitim Management SA

81) Patrimonium fondation de placement

82) Saugiaz Real Esate SA

Il s'agit d'observations, il n'y a pas de vote.

M. Olivier Müller (PLR)

La commission recommande au conseil communal d'approuver les conclusions du préavis par 9 OUI, 0 NON et 1 Abstention.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 34/2021 de la Municipalité du 26 novembre 2021 au Conseil communal relatif à l'adoption des zones réservées,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'adopter le plan des zones réservées ;
2. d'adopter le règlement sur les zones réservées ;
3. d'adopter les propositions de réponses aux oppositions formulées durant l'enquête publique du 24.04 au 25.05.2021 ;
4. de proposer au Département cantonal compétent d'approuver les zones réservées;
5. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption des zones réservées.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 64 OUI, 9 NON, 9 abstentions.

6.2 sur le préavis No 01/2022 relatif au soutien communal aux travaux de réaménagement des locaux du Théâtre Montreux-Riviera. (Rapp. M. Lionel Moyard) ;
--

M. le Président ouvre la discussion.

M. Lionel Moyard (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite à un problème informatique, le nombre des personnes citées dans le rapport est faux, il y avait bien 10 personnes présentes ce soir-là, M. FÜRST était présent et il a aussi accepté les conclusions du rapport.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Étant membre du Conseil de Fondation, je me récus.

M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce beau projet que je salue, bien qu'au départ il m'a posé quelques questions sur les locaux utilisés par la vieille ville pour le stockage. J'ai pris du temps pour aller vérifier et cela ne concerne pas les travaux pour le réaménagement des locaux du théâtre. Ma visite sur les lieux, avec les gens du théâtre qui m'ont assuré que cela ne touchait que les locaux dont ils étaient locataires, c'est une bonne chose.

Néanmoins ce projet a suscité de l'émotion dans la vieille ville, car aucune information n'a été donnée sur ce sujet. Le dernier entretien que je viens d'avoir avec le gouverneur des planches a pourtant fait jaillir un autre problème de taille. Tout ce complexe de bâtiments achetés autrefois pour 1 million seulement, alors qu'on en proposait 2 millions à M. Ducret, ce dernier a fait une sorte de prix altruiste pour la commune. Tout cela a une valeur territoriale et architecturale, surtout pour le bâtiment 34 bis, assez importante.

En faisant ce projet pour le théâtre, sans vision pour l'ensemble de ces bâtiments, cela fait perdre irrémédiablement de la valeur au tout.

Il aurait fallu avoir une réflexion globale pour le tout avant de « bricoler » un bout pour le théâtre, excusez le terme « bricolé », ce n'est pas péjoratif, c'est juste pour montrer que c'est partiel.

Nous pouvons encore y remédier et c'est à nous, commune de Montreux, de le faire. Rien n'empêche d'y prévoir une place au théâtre, au contraire, pour cela il faut dire non ce soir à ce projet et reprendre tout l'ensemble. Sinon, irrémédiablement, le tout sera à jamais morcelé et n'aura plus la même valeur. Nous aurons enrichi provisoirement l'aspect du théâtre, mais appauvris le patrimoine en voulant aller si vite en besogne. Je vous invite à refuser ce projet.

M. Christophe Lombardo (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de membre du Conseil de Fondation, je me récus pour ce vote.

M. Christian FÜRST (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Montreux Libre soutient pleinement les travaux en faveur du Théâtre Montreux Riviera. En effet, ce Théâtre est un joyau culturel dans la région.

L'aménagement de la buvette permettra de rendre ces lieux encore plus attractifs et permettra une utilisation en synergie avec d'autres activités culturelles, tout en respectant le voisinage. Montreux Libre vous invite alors à accepter ce préavis.

M. Cédric Blanc (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite aborder deux points, tout d'abord je me récuserai au niveau du vote, car je fais partie du Conseil de Fondation maison Visinand et je me permets de répondre à M. Loup, le Conseil de Fondation a choisi de ne pas transmettre d'informations avant la décision du plénum de ce soir. C'est une décision qui se base sur cet état de fait.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il y a des éléments intéressants dans l'intervention de M. Loup, mais je ne comprends pas pourquoi le rapport ne montre aucune intervention de la part de sa collègue Mme Grandjean déléguée à cette commission. Il n'y a absolument rien qui indique que la commission a effleuré le sujet, quand bien même il a l'air important.

Je voterai en me ralliant à l'avis de mes deux collègues de groupe qui font partie du monde du spectacle en tant que bénévoles et qui m'ont dit qu'il fallait soutenir ce projet parce qu'avoir un théâtre c'est bien, je voterai oui.

M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous avez bien compris que si nous votons « pour » aujourd'hui, mon argumentation ne tient plus, est-ce que c'est clair ?

J'aimerais vous dire qu'il est important de savoir que la commission qui a été composée ne contient pas de membre qui ont vécu à la vieille-ville, je n'aurais pas découvert « cette subtilité ». J'aurais dû faire partie de la commission, mais nous ne pouvons pas faire partie de toutes les commissions. Je ne serai pas fâché si malgré tout nous acceptons ce projet, néanmoins, il ne faudra pas pleurer si M. Walther vient nous dire plus tard que c'est nous qui l'avons accepté.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Effectivement, si une prochaine fois vous demandez « pourquoi la Municipalité a autorisé ces travaux ? » je vous dirais que le Conseil communal les a acceptés.

Je n'ai pas compris M. Loup vos propos ou vos craintes. Premièrement il s'agit de réaménagement de locaux qui sont d'ores et déjà utilisés par le TMR.

Deuxièmement ce bâtiment avait été acheté dans l'optique de permettre le regroupement de deux écoles du conservatoire, de Jazz et de classique, et ce projet reste possible.

Nous n'avons pas été vite en besogne et nous ne nous sommes pas vite intéressés au TMR. M. Piemontesi et moi-même avons eu des contacts avec le conservatoire, ils ont poursuivi des réflexions qui montrent que les deux projets sont compatibles. Sur les intentions initiales, celles-ci sont toujours possibles.

L'acceptation ce soir de ce préavis, a priori, ne devrait pas engendrer de prise de parole ultérieure qui impliquerait de ma part un quelconque reproche face à votre décision de ce soir.

Nous n'en faisons pas mystère, la Fondation non plus : il y a des mesures qui ont dû être prises dans l'urgence. Maintenant nous essayons de stabiliser les choses et de les améliorer. Parce que ce qui a été fait dans l'urgence, restera utile et nécessaire pour l'avenir.

Je ne sais pas si je vous ai rassuré ou pas, mais il n'y a pas de risque que nous regrettions d'avoir accepté ce préavis et participé à ces travaux.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Monsieur Loup vous m'avez perdu, est-ce que votre but c'est de tout détruire et de faire un gros théâtre à la place ? Je n'ai pas du tout compris votre but, pouvez-vous nous donner des compléments ?

M. le Président

Monsieur Loup ayant pris la parole deux fois, personnellement j'ai compris sa position, nous n'allons pas refaire les travaux de commission ce soir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Lionel Moyard (Verts)

C'est à l'unanimité que la commission ad hoc vous recommande d'accepter les conclusions du présent préavis.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 01/2022 de la Municipalité du 21 janvier 2022 au Conseil communal relatif au soutien communal aux travaux de réaménagement des locaux du Théâtre Montreux-Riviera,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de participer au projet de réaménagement du rez-de-chaussée de la rue du Pont 34bis, porté par la Fondation de la Maison Visinand ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 82'500.- TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde ;
4. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 351.3312 sur une période de 20 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 76 OUI, 3 NON, 0 abstention et 3 récusés.

6.3 sur la prise en considération ou non de la motion de Mme Jessica Ruedin « Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreuusiennes ». (Rapp. M. Angelo Giuliano) ;

M. le Président ouvre la discussion

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Le groupe socialiste soutiendra, dans sa majorité, la proposition de notre collègue Jessica Ruedin. Oui, les manifestations, en particulier les grosses manifestations, créent bien des retombées positives sur notre région, personne ne saurait dire le contraire. Oui, dans une certaine mesure, il est normal que nous devions faire avec quelques désagréments. Mais non, chères et chers collègues, il n'est pas normal que le quotidien des pendulaires soit invivable. Il n'est pas normal non plus que les transports publics soient complètement entravés, ni que les limites d'alarme de pollution de l'air explosent.

Il faut donc que les choses changent. Les plans de mobilité sont la solution qui permettent cela. Ils ne sont jamais le fruit d'une seule entreprise, ni de la commune seulement, ni même de l'ASR. Ils ne sont par ailleurs jamais statiques, mais visent à évoluer en permanence pour reporter le trafic individuel motorisé vers les autres modes de transport et peuvent inclure de très nombreux aspects. C'est un travail collaboratif avant tout, qui évolue chaque année et qui permet à la population de retrouver un peu de sérénité.

Je précise également, et l'ai aussi précisé à plusieurs reprises lors de la commission. La motion demande une seule et unique chose : elle demande à la Municipalité d'exiger un plan de mobilité pour toutes les grandes manifestations de Montreux. Tout le reste, et c'est explicité à plusieurs reprises dans la motion, ce ne sont que des exemples, non-exhaustifs, des pistes d'action, qu'il s'agit de prendre comme des inspirations mais en tout cas pas des obligations contraignantes. Ce serait une erreur de juger la motion sur ces éléments.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre était un peu circonspect sur la demande de cette motion, puisque si nous considérons en parlant des grandes manifestations, qu'il s'agit des manifestations comme le Montreux Jazz, le marché de Noël, et d'un ou deux événements annuels, il se trouve que ces manifestations ont déjà, à priori, un plan de mobilité et un dispositif parfois extrêmement sophistiqué en place. Nous avons un peu l'impression que la demande ne pourra recevoir une réponse de la Municipalité qu'en mettant simplement dans un classeur les plans de mobilité qui existent pour ces manifestations et en les transmettant.

Néanmoins, il y a un aspect qui est intéressant dans l'esprit de la motion, c'est de relier cette question au vote sur le 2m2c puisque dans le 2^{ème} projet soumis au référendum et accepté par la population, il y avait un engagement très clair de mettre en place un plan de mobilité en lien avec le Centre de Congrès. Celui-ci étant le cœur de la plupart des grandes manifestations, nous allons approuver la motion en raison de cette attente-là. C'est une manière un peu particulière d'interpréter la demande, car si nous la prenons telle quelle est maintenant, dans une certaine mesure elle semble un peu enfoncer des portes ouvertes. La question du Centre des Congrès et du vote de la population nous amènera à soutenir cette motion.

M. Florian Manzini (Verts)

Monsieur le Président,

Notre collègue Jessica Ruedin ne pouvant être présente ce soir, c'est en son nom que je formule la présente intervention.

Mesdames et Messieurs,

La commission a reconnu la nécessité de corriger les nuisances liées à certains grands événements ayant lieu à Montreux, en soutenant la motion Ruedin à une large majorité.

Un plan de mobilité est un ensemble de mesures mises en place dans le but de maîtriser la mobilité dans un espace donné, qui vise à encourager les solutions alternatives aux déplacements individuels motorisés.

Certaines réserves ont été émises en commission sur les charges à considérer en plus par les organisateurs. Des exemples proches de notre commune démontrent que certaines mesures, visant par exemple à favoriser la mobilité douce et les transports publics, ou à réserver certains axes routiers aux personnes à mobilité réduite, peuvent être financées en prélevant une dime sur les déplacements moins vertueux.

Tout est affaire de choix, et qui de mieux que l'organisateur d'un événement pour soumettre un projet bien dimensionné, conforme à ses besoins, ses moyens et son public-cible ? Évidemment, ce projet doit être le résultat d'un partenariat entre la commune et les autres acteurs principaux (transports publics, infrastructures, etc). La Municipalité, si la motion est acceptée, sera libre de proposer la forme de ces plans, de concert avec les organisateurs des grands événements.

Sans organisateur, sans commune, pas de plan de mobilité. Le texte déposé en tant que motion, laissant toute liberté à la Municipalité sur la forme à apporter, formule de manière claire l'objectif visé, en souhaitant une mise en place rapide.

C'est pourquoi le groupe des Vert.e.s se joint à moi et vous demande d'accepter cette motion et de la renvoyer à la Municipalité.

Merci de votre attention

M. Cédric Blanc (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons tous constaté la difficulté de circulation induite par les grandes manifestations à Montreux et notamment lors du dernier Marché de Noël. Le groupe PLR pense que nous poursuivons tous le même but afin de trouver des solutions pérennes impactant le moins possible les habitudes de déplacement des habitants de notre commune et de la Riviera, ainsi que la fluidité d'accès aux lieux des manifestations pour leurs visiteurs. Cependant, la demande de la motion, qui nous est présentée ce soir, se trompe de cible ou plutôt manque de définir clairement les responsabilités de l'élaboration de plans de mobilité.

En premier lieu, la notion de grande manifestation reste floue, il convient de le relever. Lorsque des exigences sont demandées, il faut que le périmètre soit précis. Par ailleurs la réalité montre aujourd'hui que tout organisateur de manifestation, qui a un impact sur l'utilisation du domaine public, fournit déjà son concept de mobilité. Ce dernier est d'ailleurs souvent retravaillé voire refusé par les autorités car il n'entre généralement pas dans certaines prescriptions légales ou réglementaires. La réalité montre, par conséquent, que cette exigence existe déjà vis-à-vis des organisateurs de manifestations ! La demande que Mme Ruedin adresse à la Municipalité manque ainsi sa cible même si le sujet, nous en convenons, est tout-à-fait d'actualité et qu'il doit être rapidement traité.

Au vu de ce qui précède, la question qui se pose revient à se demander à qui incombe la tâche de réglementer l'utilisation du domaine public lors d'une manifestation. À nos yeux, en tous cas pas à des organisateurs privés.

Nous devons aujourd'hui prendre conscience que l'élaboration d'un plan de mobilité requiert des compétences pointues et doit nécessairement entrer dans un cadre cohérent de mesures que, seuls, les organisateurs ne peuvent assumer. Leurs

connaissances et leurs compétences d'organisateur ne correspondent pas naturellement à ce travail technique. Faudrait-il alors qu'ils doivent recourir à des experts, de la même manière que notre Municipalité sollicite des crédits d'étude, et ainsi alourdir leurs charges financières ?

Un tel procédé nous ferait également courir le risque d'un manque de cohérence et de vision globale à l'échelle régionale. Si chaque organisateur devait créer son propre concept, comment maintenir un cadre minimum suffisant et efficace à l'échelle de notre région ? La Municipalité indique d'ailleurs qu'il est tout-à-fait envisageable qu'un concept de base soit élaboré par les autorités.

Le groupe PLR affirme, dans ce but avec insistance, que l'utilisation du domaine public doit dépendre étroitement des exigences que nos autorités peuvent définir en connaissance de cause (notamment sur le plan légal) et que c'est donc bien aux collectivités publiques de se prémunir d'un concept régional de mobilité fixant un cadre de base cohérent et reproductible à l'échelle de notre région, en fonction des besoins de chaque manifestation d'envergure régionale voir plus.

Il en va ce soir de notre responsabilité de confier ce travail à nos autorités, plutôt que de mettre toute la charge de cette réflexion sur les organisateurs de manifestations et d'événements.

En outre, assortir les subventions communales à cette condition serait particulièrement injuste à l'encontre de personnes qui s'engagent pour faire vivre Montreux et offrir des événements de rencontres festifs, culturels ou sportifs, aux habitants de la région et d'ailleurs.

Nous devons au contraire exiger des organisateurs le respect du cadre que ce futur concept précisera. Nous pouvons également les encourager à collaborer à l'élaboration de ce concept régional, mais en aucun cas exiger de leur part un travail coûteux de la responsabilité collective.

Pour ces diverses raisons, nous vous recommandons de refuser la prise en considération de cette motion tel que présentée.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Étant pompier et membre du détachement de premier secours à Montreux depuis bientôt 20 ans, je suis chauffeur de camion et pour nous il est bientôt impossible de se déplacer quand il y a des bouchons dans les deux sens sur toutes les rues.

Il est vraiment urgent que nous fassions quelque chose, car c'est la sécurité de nos citoyens qui en dépend.

Il est urgent de bouger, car souvent quand il y a des bouchons nous faisons une alarme pour que tous les pompiers du groupe en service se rendent en casernes pour gagner quelques minutes, car nous avons le même problème pour nous déplacer à la caserne depuis chez nous. Même avec les feux bleus, à Montreux les routes sont serrées, il n'y a pas de place.

Il est vraiment urgent de faire quelque chose, je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me suis renseignée auprès de notre membre M. Matthieu Burkhart qui faisait partie de la commission, si la Municipalité s'était exprimée concernant ce qui existait déjà et il m'a indiqué qu'il y avait très peu d'informations de la Municipalité. Peut-être que ce serait le moment de demander maintenant à la Municipalité ce qui est en place. Car je ne peux pas m'imaginer que nous n'ayons rien à ce stade.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Angelo Giuliano (PLR)

En conclusion, c'est par 7 voix pour, 3 oppositions et aucune abstention que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter la prise en considération de la motion de Madame Jessica Ruedin "Des plans de mobilité pour les grandes manifestations montreuusiennes".

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de la motion par 48 OUI, 34 NON et 2 abstentions.

7. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

7.1 No 02/2022 relatif à l'amélioration de la cadence et l'élargissement des heures d'exploitation des lignes 204, 205 et 206 des VMCV et à l'autorisation de porter au budget des années 2023 et suivantes l'augmentation des coûts de transports de CHF 734'396.- nécessaires à cette amélioration, à intégrer dans les charges thématiques de la péréquation cantonale.

(Date de la commission : jeudi 10 mars 2022, à 20 h. 00, à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8, à Montreux) ;

Président (UDC) : M. Tal Luder

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Laurence Sierro, Elisabeth Wermelinger
MM. Matthieu Burkhart, Romain Pilloud, Samuel Roch, Pascal Rossier,
Quentin Talon, Fabrice Yerly

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste se réjouit de ce préavis qui représente un pas important pour l'amélioration de la mobilité dans notre commune. Une cadence plus soutenue en semaine, comme le dimanche, et des horaires rallongés en soirée, constituent un gain social et écologique considérable, permettant aux habitants de se déplacer facilement pour leurs activités quotidiennes et de relier plus efficacement les gares principales. Un gain qui sera décuplé durant les diverses manifestations qui rythment nos saisons, puisqu'une solution pérenne en ce sens, c'est autant de nuisances sonores et d'engorgements qui sont diminués en ville. Particulièrement grâce à une utilisation plus adéquate du P+R, sujet pour lequel nous avons interpellé la Municipalité par le passé. Pour terminer, si le scepticisme devait subsister au sein de la commission, toutes les études sur le sujet démontrent que, plus une ligne est efficace en termes de cadence, plus les chances de laisser tomber son véhicule au profit des transports public sont importantes, ceci a un coût moindre, puisque la majorité des déficits sera prise en charge par la péréquation cantonale.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7.2 No 03/2022 relatif à la révision du règlement et tarif sur les émoluments de l'Office de la population.

(Date de la commission : jeudi 17 mars 2022, à 19 h. 00, à la salle A de la Villa Mounsey, rue du Marché 8, à Montreux).

Président (SOC) : M. Olivier Raduljica

Membres :Mmes Claudine Borloz, Claudia Hischenhuber, Laetitia Sivis
MM. Ihab Al Jundi, Matthieu Burkhart, Kelvin Kappeler, Pierre Loup, Olivier Mark, Bernard Tschopp

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Claudia Hischenhuber (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Au nom des Verts, j'aimerais faire quelques commentaires préliminaires à propos de ce préavis.

Nous sommes étonnés que la Commune veuille faire payer les émoluments au guichet de l'Office de la population plus chers qu'au guichet virtuel.

Cette façon de faire punira toutes les personnes qui ne sont pas à l'aise avec les démarches administratives en ligne ou qui n'utilisent pas du tout internet.

Cela voudrait dire qu'une partie des personnes âgées et des personnes en situation difficile paieront des montants plus importants que les habitués d'internet.

Nous pourrions nous poser une autre question : pourquoi ne pas rendre les émoluments gratuits pour les étudiants et les personnes à l'AVS, comme à Lausanne?
Je vous remercie de votre attention

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

8.1. Motion de M. Tal Luder intitulée « Pour une étude de l'opportunité de densifier et d'étendre les fonctionnalités du Parking d'échange de Chailly-sur-Montreux » ;

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cette motion demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de valoriser le Parking d'échange de Chailly-sur-Montreux en prenant les points suivants comme base de réflexion :

- Densifier les places de parcage par l'ajout d'un étage sur les surfaces déjà existantes du parking
- Couvrir les toits ainsi ajoutés avec des panneaux photovoltaïques pour la production d'énergie locale
- Intégrer cette nouvelle construction à un plan de mobilité afin de pacifier le trafic durant les grandes manifestations se déroulant à Montreux
- Ajouter des fonctions ou des prestations supplémentaires au parking en rapport avec la mobilité et le trafic.

Cette liste n'est pas exhaustive et volontairement succincte. En cas d'intérêt ou de préavis positif sur le principe de la part de la Municipalité durant la séance de la commission, il serait intéressant de discuter d'autres possibilités qui ne seront pas développées à ce stade de l'objet, sauf si ce Conseil le demande ce soir-même.

Je demande que cette motion soit renvoyée en commission pour étude et rapport.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de cette motion en commission.

8.2. Motion de M. Emmanuel Gétaz intitulée : « Pour un moratoire (ou un abandon ?) du projet des Grands-Prés » ;

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Le projet des Grands-Prés a une longue histoire. Il y a de cela près de douze ans, des questions nombreuses étaient déjà apparues lors du vote sur le crédit d'étude du projet. En effet, ce crédit d'étude faisait suite au lancement d'un concours européen pour aménager cette parcelle de 2 hectares et demi, concours qui avait accouché d'un projet très particulier, proposant une très faible densité d'habitations qui donnait l'impression d'un gaspillage de terrain constructible.

Les questions avaient redoublé lors de la présentation du projet final, suite à l'utilisation du crédit d'étude.

La très faible densité d'habitations était soudain passée à une densité nettement supérieure, qui du coup créait un quartier où les habitations semblaient très proches, donnant au projet un caractère urbanistique très contestable.

C'est plus ou moins ce qui est apparu à toute la population au moment de la mise en place des gabarits.

En ce qui concerne la typologie des logements, un autre point a fait de plus en plus problème : le niveau de loyers qui y serait appliqué.

A l'époque, nous étions nombreux à dire que seul un projet permettant d'offrir des loyers vraiment modérés avait éventuellement un sens.

Hélas, cette option a été abandonnée au cours du développement du projet, puisque la Municipalité a décidé de ne pas construire elle-même et de confier cette tâche à des organismes qui recherchent du rendement.

Dès lors, les loyers prévisibles sur cette parcelle n'ont plus de caractère permettant de défendre particulièrement le projet présenté.

Aujourd'hui, l'opposition à ce projet est très importante. Il faut en tenir compte.

Mais surtout, en douze ans, les mentalités ont changé. Les priorités aussi.

Et nous devons nous demander si le projet des Grands-Prés a encore du sens.

Cette parcelle créant un véritable îlot de biodiversité et de fraîcheur dans une partie de la ville très urbanisée, nous devons nous demander si c'est bien à nous de décider de la couvrir de constructions.

Selon tous les avis crédibles, le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité devraient au contraire nous inciter à préserver maintenant des espaces de verdure, à côté des habitations.

C'est exactement ce que permet l'espace des Grands-Prés, tel qu'il est aujourd'hui.

Il existe une autre raison de se demander si ce projet de constructions doit voir le jour : ce sont les 20% de logements secondaires existants sur la commune, qui représentent un potentiel de centaines d'appartements, qui pourraient revenir sur le marché du logement et de la propriété.

Dès lors que notre commune n'a encore rien entrepris pour diminuer le nombre de lits froids, pourquoi construire, à côté de centaines d'appartement vides, des logements contestés sur une parcelle de verdure à préserver ?

Enfin, l'argument de l'éco-quartier ne tient pas vraiment. Il est en effet bien plus écologique de voir un appartement vide être réoccupé que de construire un nouveau logement.

Mesdames et Messieurs, il faut parfois laisser aux générations futures le soin de décider de certains aménagements.

Notre génération a déjà énormément construit sur notre commune.

Il apparaît aujourd'hui plus raisonnable de chercher à faire occuper à l'année des appartements vides, plutôt que de remplir un parc de verdure avec des constructions contestées.

Bien entendu, nous avons investi quelques centaines de milliers de francs dans des études, mais cela ne doit pas nous amener à une fuite en avant pour un projet de moins en moins convaincant.

Par cette motion, si elle est acceptée, le Conseil communal prierait la Municipalité de présenter, dans les meilleurs délais, un préavis avec pour objectifs :

- De proposer les conditions de l'introduction d'un moratoire de construction sur cette parcelle pour un délai d'une génération, soit entre 25 et 30 ans ;
- Ou de proposer les conditions du classement en zone de verdure (ou statut du sol comparable) de cette parcelle ;
- Dans les deux cas, de proposer des mesures pour renforcer, dans la mesure du possible, la biodiversité sur cette parcelle, pour la période du moratoire, ou pour l'avenir de la parcelle si elle est classée en zone de verdure (ou statut du sol comparable).
- Dans les deux cas, le projet actuel de construction serait évidemment abandonné, la Municipalité ayant à charge de clore le dossier aux meilleures conditions pour la commune.

Je vous remercie de votre attention.

Je demande à ce que ma motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de cette motion en commission.

8.3. Motion de M. Emmanuel Gétaz intitulée : « Des mesures pour lutter contre les lits froids ».

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il existe, sur notre territoire communal une ville sans nom, une ville fantôme, celle des résidences secondaires, représentant des milliers de lits froids.

Selon les estimations, confirmées par la Municipalité à plusieurs reprises lors de séances, notamment en Commission des Finances, les résidences secondaires représentent environ 20% des logements de Montreux.

Si l'on estime à 14'000 le nombre logements (ce qui correspond, sauf erreur, au nombre de boîtes aux lettres de résidents sur la commune), alors la ville fantôme des lits froids de Montreux pourrait compter pas loin de 3'000 appartements !

Peut-être ces chiffres ne sont-ils pas justes, ce serait une des missions de la Municipalité de les préciser si cette motion est acceptée.

Mais l'ordre de grandeur est frappant...

Qu'il y ait même au final « seulement » 1'000 ou 1'500 appartements vides ou quasi vides à Montreux, la plus grande partie de l'année, doit être une de nos préoccupations principales pour les années à venir, pour deux raisons :

Premièrement, les lits froids, on le sait par de nombreuses études, ne sont que peu bénéfiques à une ville.

Les magasins, les sociétés offrant des services et la commune elle-même n'ont pas intérêt à la multiplication des lits froids.

Des lits chauds garantissent des revenus supplémentaires, tous les jours, aux commerces et sociétés de service, aux entreprises d'entretien, des peintres aux tapissiers, etc.

Des lits froids, qui redeviennent des lits chauds garantissent aussi, potentiellement, des impôts supplémentaires, surtout si les appartements occupés sont d'un certain standing, ce qui est le cas de beaucoup de résidences secondaires de Montreux.

Imaginez que Montreux ait ne serait-ce que 500 appartements de plus occupés à l'année, représentant environ 1'000 habitants supplémentaires, sans construire un seul logement, c'est envisager un meilleur avenir pour nos commerces, nos entreprises du bâtiment et nos impôts.

Deuxièmement, Montreux se trouve face à une problématique qui doit retenir toute notre attention : le rendement de notre point d'impôt stagne.

Cela signifie que face à l'augmentation du coût de la vie et de certaines charges, notamment celles liées aux enjeux sociaux, nous risquons d'avoir des difficultés à suivre avec les recettes fiscales liées aux revenus.

C'est à long terme extrêmement dangereux pour les finances communales.

Or, en raison de l'annulation du PGA et de la mise en zones réservées de pratiquement tous les terrains susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions, nous n'allons pas pouvoir compter sur de nouveaux résidents, payant des impôts, si nous ne faisons rien. Sur une période de huit à dix ans, nous risquons de voir nos finances gravement touchées.

Il existe pourtant une formidable opportunité de faire venir des nouveaux contribuables payant des impôts : il faut pour cela repeupler la ville fantôme des lits froids de Montreux.

Sachant que nombre de ces appartements sont d'assez haut standing, on peut espérer accueillir des contribuables ayant des revenus suffisamment élevés pour que le rendement de notre point d'impôt reprenne des forces.

Repeupler la ville fantôme des lits froids aurait encore un autre avantage, pour les personnes à plus bas revenus : la pression sur les loyers diminuerait probablement, ce qui serait à l'avantage notamment des jeunes souhaitant rester à Montreux après avoir quitté le logement de leurs parents.

Les mesures que la Municipalité pourrait envisager pourraient-elles inclure une incitation à mettre à disposition des jeunes de la commune un logement vide, lorsqu'ils cherchent à se loger ? Ce serait peut-être une piste à suivre.

Une telle disposition pourrait aussi être à l'avantage des jeunes familles recherchant un logement plus grand.

Ma motion demande donc simplement que la Municipalité revienne devant le Conseil communal avec deux éléments :

D'une part, une estimation relativement précise du nombre de résidences secondaires et de la typologie de celles-ci (à charge de la Municipalité de fixer les critères pertinents et réalistes de cette typologie).

D'autre part, des propositions de mesures incitant les propriétaires de résidences secondaires à remettre leur bien sur le marché de la location.

Il faudrait notamment que soit étudiée l'hypothèse d'une taxe sur les résidences secondaires plus importante qu'à l'heure actuelle, y compris si nécessaire en sortant du système intercommunal régissant actuellement cette taxe, avec les avantages et les inconvénients que représenterait cette sortie du système intercommunal.

Je demande à ce que ma motion soit transmise à une commission pour étude et rapport. Je vous remercie de votre attention.

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de cette motion en commission.

8.4. Postulat de M. Quentin Talon intitulé « Places aux vélos »

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales et Messieurs les conseillers communaux, cher·e·s collègues

Rouler à vélo c'est bien pour différentes raisons. C'est plus efficace énergétiquement qu'une voiture, cela contribue à la santé par un relatif effort physique régulier, cela émet moins de gaz nocifs pour le climat et pour la santé, c'est plus économique et silencieux que la voiture.

Pour rouler aisément d'un point A à un point B, il faut qu'au point A et au point B il y ait une possibilité de stationner son véhicule. C'est parfois problématique de stationner son vélo à la fois dans son immeuble, sur son lieu de travail, au magasin et au fitness. Pouvoir se déplacer c'est aussi pouvoir s'arrêter au plus proche de sa destination.

Un meilleur accès au stationnement vélo sur toute la commune encouragera les habitants à utiliser leur vélo au quotidien et permettra une meilleure fluidité du trafic.

Un vélo prend peu de place et peut être garé sur tout emplacement réservé aux deux-roues¹ ainsi que sur les trottoirs pour autant qu'il reste un espace libre de 1.50m au moins pour les piétons.

Toutefois, il est préférable de prévoir des places vélos aménagées à des endroits opportuns pour éviter des conflits piétons-vélos. De plus, le vélo est vulnérable face au vol ou au vandalisme.

Léger et facile à déplacer ou démonter, il est souvent plus sécurisé de pouvoir l'accrocher à un mobilier fixe adéquat pour éviter les mauvaises surprises.

Les solutions aux problèmes de stationnement existent et sont multiples. Pour les nouvelles constructions, il existe des normes incorporant un nombre de places de parc vélo².

Par contre, elles peuvent être difficiles à appliquer au patrimoine déjà construit. Il est donc plus adapté d'aménager, sur le domaine public, là où c'est possible, des places de stationnement vélo sécurisées³.

En conclusion, le groupe décroissance alternatives demande à la Municipalité :

- d'ajouter dans la mesure du possible, sur les places motos existantes, des arceaux permettant l'utilisation simultanée des places de stationnement par des deux-roues motorisés et par des vélos. (voir annexe 2)
- d'ajouter, là où c'est possible, des places de stationnement vélo. (voir annexe 2)
- de mener une réflexion sur les stationnements à développer pour avoir un transport à vélo correspondant aux objectifs fixés pour une réduction de la pollution et de l'empreinte écologique.

Je remercie par avance le Conseil pour la prise en considération de ce postulat et demande un renvoi en commission. ^{annexe 1}

1. Je nomme "place moto" les places deux-roues sans possibilité de sécuriser son véhicule
2. RLATC Art 40a
3. Je nomme "place vélo" les places deux-roues avec possibilité de sécuriser son véhicule

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi de ce postulat en commission.

9. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

- Réponse à l'interpellation de M. Philippe Morier-Genoud : « Recyclage des briques alimentaires »

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je remercie la Municipalité pour sa réponse particulièrement documentée et argumentée.

Je retiens en résumé de celle-ci les éléments suivants :

- Au vu des éléments de réponse transmis par la Municipalité, je dois considérer mon interpellation comme étant une fausse bonne idée. Il n'y a en effet pas de plus-value écologique à mettre en place un concept de recyclage des briques alimentaires, et il serait trop coûteux pour le citoyen.
- La solution pour le retour des briques alimentaires hors sacs taxés existe. Elle consiste à demander aux grandes surfaces de mettre en place un système de récupération de ces briques.

Toutefois, je constate qu'il ne sera pas évident de trouver un moyen pour les inciter à mettre en place un tel système.

Je considère que la réponse de la Municipalité a répondu à mon interpellation.

9.1. Interpellation de M. Christian Fürst intitulée : « Notre nouvelle STEP Intercommunale - enjeux et délais »

M. Christian Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

En tant qu'ancien conseiller municipal, responsable d'une station d'épuration dans la commune où j'officialisais, je suis étonné de la lenteur de l'avancement de la construction de notre nouvelle station d'épuration intercommunale. Lors de la dernière réunion du

SIGE, j'ai demandé des renseignements sur le financement du projet. Je voulais notamment savoir s'il existait un risque que des subventions cantonales et fédérales actuellement disponibles, se réduisaient ou disparaissaient en raison du retard du projet. Mais je n'ai malheureusement reçu que des réponses très vagues.

On peut lire dans le Journal Riviera Chablais que la cause de ce retard est à chercher du côté du foncier et que cela doit être la première étape à franchir. On peut également lire que la parcelle pour cette nouvelle STEP se trouve à Noville et qu'elle appartient à la commune de Montreux. Selon l'article, le principal défi serait de proposer un préavis « équilibré » à notre Conseil communal.

C'est pourquoi je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quels sont les enjeux pour notre commune en lien avec ce terrain à Noville ?
2. Quand notre Conseil prendra-t-il connaissance de ce préavis ?

Je remercie d'avance la Municipalité des réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord excusez-moi si lors de la séance du SIGE, en ma qualité de président du SIGE, mes réponses furent vagues. Pour celles et ceux qui ne sont pas membres du Conseil intercommunal du SIGE, il s'agissait de questions complémentaires dans le cadre d'une réponse à une interpellation or les questions que vous aviez adressées, par courriel, au secrétariat du service montreusien des domaines et bâtiments, sport ne m'ont été transmises que le lendemain. Il était, de ce fait, difficile de se préparer et d'être plus précis sur des éléments chiffrés portant sur un projet d'une certaine ampleur étant donné que nous parlons d'un budget global de l'ordre de 250 millions de francs. Pour répondre à vos deux questions, tout d'abord sur les enjeux pour la commune de Montreux, évidemment que nous les développerons dans le cadre du préavis qui sera déposé. La parcelle dont nous parlons c'est celle des Fourches à Noville, je me permets de faire référence à la communication du mois de juin dernier de la Municipalité.

Cette parcelle est, actuellement, intégrée dans un syndicat d'amélioration foncière, mais elle n'est pas affectée. C'est une parcelle qui est partiellement polluée et c'est une parcelle dont le potentiel de rendement est difficile à évaluer aujourd'hui. L'enjeu pour la commune de Montreux est de savoir qu'elle est la valeur de ce terrain, combien elle peut raisonnablement en demander au SIGE pour réaliser ce projet d'intérêt régional.

En contrepartie pour aller un peu plus loin dans ma réponse, il y a un enjeu symétrique pour Montreux. Vous le savez peut-être, l'ensemble de la parcelle du Pierrier sur laquelle se trouve la STEP, la salle omnisports, mais également le parking extérieur appartient au SIGE. Sans dévoiler le futur préavis, parce que ce dernier n'a pas été présenté en Municipalité, il apparaît pertinent, d'envisager un échange de parcelle, avec, le cas échéant, des transactions financières en plus. Montreux pourrait ainsi reprendre la maîtrise d'une partie d'une parcelle importante, parce que située au

niveau du Pierrier, en échange d'une parcelle qui pourrait représenter de potentiels rendements financiers intéressants, mais qui, stratégiquement et objectivement, est moins intéressante, car situé sur une autre commune.

Voilà selon la Municipalité les enjeux, en résumé, pour la commune de Montreux.

Evidemment que de manière plus globale, mais cela concerne plus le Conseil intercommunal du SIGE, l'enjeu est que nous puissions réaliser cette STEP qui doit répondre à deux objectifs :

1. Assurer le traitement des micropolluants. La STEP de Jaquetan traite partiellement les micropolluants, mais les deux STEP historiques, celle du Pierrier et celle de l'Aviron ne le font pas.
2. Les STEP de Vevey et la STEP du Pierrier sont proche de la saturation.

Il y a un objectif très important, c'est de pouvoir garantir le traitement de toutes les eaux usées, quel que soient les conditions météorologiques. Voilà pour les enjeux globaux.

Maintenant, concernant le délai du préavis, nous nous sommes exprimés dans l'article où le délai souhaité est mentionné, à savoir que nous espérons du côté du SIGE, dont moi, M. Caleb Walther en tant que président, un préavis pour ce semestre. J'espère avoir répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

M. FÜRST est satisfait de la réponse Municipale.

9.2 Interpellation de M. Tal Luder intitulée : « Déroulement des cérémonies funèbres au cimetière de Clarens »

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 2 février 2022, le Président du Conseil nous communiquait la réception d'un courrier provenant d'un citoyen, lequel se plaignait du comportement d'un membre du personnel communal employé au cimetière de Clarens.

Le courrier était adressé au Président du Conseil, avec copie à Mme Irina Gote, conseillère municipale et directrice du Service des espaces publics.

Pour terminer, je rappelle que nous pouvons lire en fin de la page 6 du PV de la séance du 2 février 2022 que la municipalité se saisissait de l'affaire et que cette lettre était déposée au greffe à disposition de tous les conseillers qui souhaiteraient la lire.

Je pose les questions suivantes :

- Quel était l'objet de la plainte émanant de ce citoyen ?
- Quelles démarches et quelles actions la municipalité a-t-elle entreprises suite à la réception de ce courrier et à ce jour ?

Je remercie la municipalité pour le développement de sa réponse.

M. le Président

Monsieur Luder, juste une petite précision, je n'ai jamais parlé du greffe.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité répondra par écrit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Mon intervention vise à revenir sur les propos tenus par Mme Lynn Dardenne Perrin lors de la dernière séance de Conseil.

Ils figurent à la page 20 du PV qui a été adopté au point 1 de notre ordre du jour de ce soir.

Mme Dardenne parle de courriers adressés par la direction de Montreux-Est aux parents des élèves, courriers qui interdiraient aux enfants de venir à l'école en mobilité douce.

De plus, Mme Dardenne Perrin prétend que les enfants se font gronder s'ils viennent en trottinette ou à vélo.

Je ne peux pas laisser passer ces propos approximatifs voire carrément faux.

En début d'année scolaire, la direction de Montreux-Est, avec les documents administratifs de rentrée, a adressé aux parents les « Règles de vie » de l'établissement ainsi que les références au « Règlement interne » découlant de la Loi sur l'enseignement obligatoire, la LEO du 7 juin 2011 et son Règlement d'application du 2 juillet 2012.

Le Règlement interne de Montreux-Est a été préavisé favorablement par la conférence des maîtres en avril 2020, par le Conseil d'établissement en juillet et approuvé par la Direction générale de l'enseignement obligatoire en septembre de la même année.

Aucun de ces documents ne parle d'interdiction de se déplacer en mobilité douce pour aller à l'école.

Il en est de même dans le courrier d'accompagnement.

En revanche, dans les bâtiments et le périmètre scolaire, dont les plans figurent sur le site internet de Montreux-Est, l'utilisation des engins à roues est interdite.

Les « Règles de vie », qui ont été signées par chaque élève ainsi que par son représentant légal, précisent ce qui suit à propos des déplacements, je cite :

« A l'intérieur des bâtiments et dans le périmètre scolaire, les élèves se déplacent dans le calme. Les bicyclettes, vélomoteurs et scooters sont laissés au parc prévu à cet effet.

Les trottinettes, skateboards, etc. sont laissés au parc à vélos ou déposés dans le casier.

Interdiction d'utiliser les engins à roues dans tous le périmètre scolaire de 7h30 à 17h.

Je répète, à l'intérieur des bâtiments.

Il est parfaitement erroné de dire que les élèves n'ont pas le droit de venir en mobilité douce à l'école, encore moins qu'ils se font gronder si cela a été le cas.

Ce qui est demandé aux enfants, et à leur représentant légal, c'est simplement de respecter les règles dans le cadre où elles s'appliquent.

C'est également ce qui nous est aussi demandé à nous toutes et tous, élu-e-s de la population. Nous avons même prêté serment pour cela.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez l'information à l'écran concernant l'action « coup de balai » qui aura lieu le 2 avril prochain, de 9h00 à 14h00 au port de Territet. C'est un moment qui se veut convivial où les parents et les enfants sont invités, non seulement ceux de Territet, mais de l'ensemble du territoire de la commune.

Actuellement, nous avons 80 inscriptions c'est un joli succès pour cette édition et je me réjouis de pouvoir vous y croiser.

Mme Anne Saito (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite intervenir par rapport au point 5.1. concernant les réponses de la Municipalité aux motions et postulats en suspens.

En prenant connaissance de la communication de la Municipalité en réponse à mon postulat demandant des mesures communales visant à améliorer le climat urbain en cas de grande chaleur, de canicule. Je me suis sentie triste et perplexe de recevoir un message si évasif, qui nous annonce une réponse à venir au 31 décembre 2023, alors que ma motion a été déposée en octobre 2019.

Je vous ferai grâce des nouvelles estimations du GIEC en matière de réchauffement climatique, mais je constate que depuis fin 2019, nous avons eu affaire à des glissements de terrains, notamment dans les gorges du Chaudron et qu'une passerelle s'est affaissée sur le chemin du parcours Vita à Tavel par exemple.

Ce sont des lieux limitrophes des habitations du bas de notre commune et par la même des zones de fraîcheurs en cas de canicule, qui ne sont plus accessibles à nos concitoyens. De plus elles étaient atteignables à pied. Nous avons besoin de mesures concrètes dès à présent de la part de la commune. Le temps presse et le groupe des Vert-e-s montreusiens va continuer à faire des interventions concrètes concernant les aménagements du climat urbain, car il y a urgence.

M. Cédric Blanc (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite prendre la parole concernant la prise en considération de la motion de Mme Ruedin, je souhaite ajouter que le groupe PLR prends acte de cette prise en considération et qu'il restera attentif à la nature du projet de décision de la Municipalité, de manière à ce que la charge ne soit pas simplement reportée entièrement sur les organisateurs de manifestations. Notre Municipalité compte depuis le début de la législature un dicastère sur la mobilité et nous le rejoignons, dans le sens qu'elle a souhaité donner à la valeur de ce domaine, à élaborer un concept de base pour des plans de mobilité adaptables ensuite aux particularités des manifestations concernées. J'espère que le Municipal concerné m'a reçu 5 sur 5.

Mme Géraldine Torchio (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me permets de réagir au délai de réponse prévu au 31 décembre 2022 pour la motion de M. Gaëtan Cousin au sujet de la vaisselle réutilisable. Je déclare tout d'abord mes intérêts : je suis membre du comité de l'Association des Intérêts de Clarens mais prends la parole ce soir en mon nom et celui du groupe des Vertes et Verts de Montreux. Dans le cadre de l'organisation de la fête de Clarens, qui aura lieu en septembre de cette année, je ne vous cache pas qu'il est difficile de convaincre le reste du comité de l'importance de l'utilisation de la vaisselle réutilisable. Ceci d'autant plus que, actuellement, les solutions proposées par la société ECOMANIF impliquent un coût financier très important pour les petites associations locales. C'est pourquoi, je vous propose de profiter de cet extraordinaire événement, qu'est la fête du village de Clarens, pour discuter, tester, expérimenter une solution qui permettrait aux sociétés villageoises de notre commune d'intégrer plus facilement la vaisselle réutilisable aux événements qu'elles organisent et, ainsi, montrer à toutes et tous que des solutions existent et qu'elles ne sont pas toujours si compliquées ni coûteuses.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une bonne soirée.

M. Roland Rimaz (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chères et Chers collègues,
Au terme de cette séance, au cours de laquelle nous avons pu librement exprimer nos divergences sur la vie politique communale, je voudrais retenir un instant votre attention sur la situation tragique dans laquelle se trouve l'Ukraine. Non pas pour que l'on se divise sur les circonstances qui ont conduit à cette situation de guerre, mais bien pour exprimer notre désarroi, notre incompréhension, notre écœurement face à ce conflit qui met à feu et à sang un des foyers de la civilisation européenne. Nous nous sentons profondément solidaires du peuple ukrainien dont le droit à l'existence et à la liberté est nié par le maître du Kremlin. Nous nous sentons aussi solidaires du peuple russe qui est ligoté, qui est bâillonné par la censure, par la désinformation et par la police de son propre pays.

Même si les mots, les déclarations et les protestations ne peuvent pas mettre fin à la guerre, le Conseil Communal de Montreux peut marquer son attachement à la paix et à la réconciliation entre les peuples. Nous le disons avec toute l'émotion que nous éprouvons dans la présente situation.

Vraisemblablement des centaines de morts, des milliers de blessés et plusieurs centaines de milliers de personnes âgées, de femmes et d'enfants sur les routes de l'exil pour rejoindre dans un premier temps les pays limitrophes. Monsieur le Président pouvez-vous inviter cette assemblée à faire une minute de silence en regard de tous ces événements, s'il vous plaît.

Minute de silence.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reviens à l'étude des motions, postulats et interpellations en cours, j'aurais une observation à faire pour la Municipalité et une question.

Je commence par une observation, à mon sens les objets, 1.5, 2.24 et 2.25, je vous lis les titres :

1.5 Motion de M. Tal Luder intitulée "Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux"

2.24 Postulat de M. Sébastien Giovanna : " Pour une Commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées "

2.25 Postulat de M. Joe Filippone : "Pour un nouvel aménagement de la Grand-Rue, concerté et durable "

Ces dépôts me semblent faire partie d'un même groupe d'actions. Pour savoir si l'observation est pertinente, je voudrais savoir si nous pouvons en savoir un petit peu plus concernant les aménagements que la Municipalité souhaite proposer pour la Grand-Rue ? Si cela touche uniquement la circulation et la route, ma remarque est moins pertinente, mais s'il s'agit aussi de toucher aux cheminements piétonniers, aux trottoirs et aux installations, dans ce cas il faudrait peut-être réfléchir à grouper ces trois objets qui sont en interaction.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite rendre M. Luder attentif au fait qu'à l'issue des différents points qui sont mentionnés dans ce document, il y a toujours des délais de réponses. M. Luder aura ces réponses conformément à ce qui est annoncé dans ce document. A ce stade, nous n'avons donc pas davantage d'informations à lui fournir.

Mme Lynn Dardenne Perrin (IND)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie Mme Pellet pour sa réponse tranchante. Je vais regarder un petit peu plus profondément ce qui s'est passé avec le collège de Montreux, parce que ma fille est persuadée que ce n'est pas possible d'amener sa trottinette et je n'ai jamais vu de parc à vélos et de parc à trottinette à proximité du collège, je vais investiguer.

M. Cosimo Trinchera (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question concernant la motion sur les lits froids de M. Gétaz. Je comprends les arguments, c'est lui-même qui avait évoqué que Montreux est une ville de tourisme. Je ne trouve pas étonnant qu'il y ait pas mal de maisons secondaires et je ne voudrais pas que maintenant cette motion, soit contre la ville et l'esprit de Montreux.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir au point 2.18 « Postulat de M. Tal Luder : « Montreux Pass, gagnant-gagnant » qui me tient à cœur. Lorsque je ne suis pas content, je le fais savoir et lorsque je suis satisfait aussi. Je suis content de lire que le projet avance, bien que ce soit toujours difficile de proposer une solution, mais qu'une réflexion est menée et peut-être que ce projet passera d'une fausse bonne idée à quelque chose qui pourrait être possible pour les montreusiens et pour nos hôtes. Je me réjouis d'avoir cette réponse d'ici à la fin de l'année.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Il est 23h25, M. Vincent Haldi, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 6 avril 2022 à **20h00** à l'Aula de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Vincent Haldi

Céline Morier

Postulat: "Places aux vélos"

Annexe : Estimation des places deux roues moto et vélo avec l'aide de CartoRiviera

Au dessus de l'autoroute :

- 0 moto 0 vélo
-

Sous l'autoroute, tout ce qui est à l'Ouest du 2m2c :

- 12 moto 8 vélo au P+R de Chailly
- ~30 vélo au Stade de la Saussaz
- 4 moto aux bains publics du Basset
- ~10 moto à l'Omnisport
- ?? au Pierrier
- 8 vélo église catholique de Clarens
- 8 moto à Clarens Centre
- 8 moto Rue Gambetta vers le Rialto
- 6 moto à Gambetta côté montagne
- 2 moto au parc Verte Rive
- ~3 moto derrière l'arrêt de bus de Tavel
- 10 moto 10 vélo au collège Rambert
- 5 moto vers l'arrêt Rue du Port
- 5 moto à l'Ouest du parc Jean Villard-Gilles
- 4 vélo à la garderie La Pouponnière

Sous l'autoroute, tout ce qui est à l'Est du 2m2c :

- 4 moto 2 vélos en face de l'ancien Hôpital
- 11 moto 4 vélo CFF Quai 1 Nord
- 20 moto - vélo CFF Quai 2 Nord
- 10 moto Place de la Gare
- ~10 moto ~10 vélo Parking de la Gare
- 10 moto au Collège
- 7 moto Escaliers de la Gare
- ~6 moto à la Ballalaz
- ~6 moto en haut de la Rue Industrielle
- 19 moto au débarcadère
- ~6 moto à la Rouvenettaz
- 3 moto à l'intersection rue du Marché - Av des Alpes
- 12 moto à l'entrée du parking du marché
- 11 moto à l'office de la population
- ?? au Tralala hotel
- 9 moto au carrefour au dessus des pompiers
- 2 moto à la rue de l'Eglise Catholique
- ? moto 2 arceaux vélo devant la COOP (hors CartoRiviera)
- 6 moto rue du Théâtre au dessus de la rivière
- 14 moto piscine du casino
- 5 moto à l'intersection Rue du Théâtre - Avenue Nestlé
- 7 moto devant l'Hôtel du Grand Lac Excelsior
- 5 moto au Tennis
- 4 moto vers l'arrêt Audine à Territet
- ...

Postulat: "Places aux vélos"

Annexe 2 : Descriptif des places **moto** et places **vélo**



Place **vélo** : Ajout d'arceaux à côté d'un arbre sur le trottoir



Place **vélo** : Arceaux, ville de Sion, nouveauté 2021



Un bon stationnement, c'est avant tout la possibilité d'attacher son vélo pour éviter les vols. Les systèmes les plus simples (arceaux) font très bien l'affaire. Il est judicieux, en cas d'installation, de choisir un système qui ne risque pas de voiler la roue et qui convienne à n'importe quel guidon.

Place **moto** et **vélo** : Arceaux permettant le parquage de vélos et de motos.